



**Vers un nouveau plan d'action : L'heure est à adopter
une approche plus contraignante en matière du
droit des femmes à l'égalité**

Mémoire présenté dans le cadre de la Commission parlementaire

sur le document intitulé

**« Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait – Vers un
deuxième plan d'action gouvernemental pour
l'égalité entre les femmes et les hommes »**

Janvier 2011

COORDINATION ET RÉDACTION

ALEXA CONRADI

PRÉSIDENTE

Fédération des femmes du Québec

Corrections

Afifa Maaninou

Remerciements

Micheline Bourassa, Lorraine Leduc, Ghislaine Vézina, Ève-Marie Lacasse, Afifa Maaninou.

Fédération des femmes du Québec

110, rue Ste-Thérèse

Bureau 309

Montréal, Québec

H2Y 1E6

Téléphone : (514) 876-0166

Télécopieur. : (514) 876-0162

Courriel : info@ffq.qc.ca

Internet : ww.ffq.qc.ca

Table des matières

INTRODUCTION	7
ÉTAT DE LA SITUATION : LE PATRIARCAT BIEN EN SELLE	9
L'IMAGE DE LA « FEMME IDÉALE »	9 -
PRESSION POUR QUE CERTAINES RESPONSABILITÉS SOIENT À NOUVEAU ASSUMÉES PAR LES FEMMES DANS LA SPHÈRE DOMESTIQUE ..	10 -
DÉVALUATION DU TRAVAIL DES FEMMES	11 -
L'AFFAIBLISSEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE	12 -
L'ACCÈS DES FEMMES AUX POSITIONS DE POUVOIR STAGNE	13 -
L'ANTIFÉMINISME	13 -
<i>Le discours à l'effet que l'égalité serait atteinte</i>	13
<i>La symétrisation des problèmes vécus par les femmes et par les hommes</i>	14
<i>Le harcèlement de groupes antiféministes</i>	14
<i>Le discours haineux sur le web</i>	15
<i>La radio poubelle</i>	15
LA BANALISATION DE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES.....	15 -
LA MATERNITÉ COMME EXPÉRIENCE	16 -
LA MONTÉE DES FONDAMENTALISMES RELIGIEUX ET DU CONSERVATISME SOCIAL	16 -
CONCLUSION	18 -
LES LIMITES DU LIBÉRALISME DANS L'ATTEINTE DE L'ÉGALITÉ	19
VISION DE L'ÉGALITÉ	21
LES APPROCHES SOCIÉTALE, TRANSVERSALE ET SPÉCIFIQUE	23
L'APPROCHE SOCIÉTALE	23 -
L'APPROCHE SPÉCIFIQUE	24 -
L'APPROCHE TRANSVERSALE	25 -
L'APPROCHE INTERSECTIONNELLE.....	26 -
QUELS VISÉS ET INSTRUMENTS POUR LA GOUVERNANCE?	27
STRUCTURES.....	27 -
<i>Ministère</i>	27
<i>Secrétariat à la condition féminine</i>	28
<i>Conseil du statut de la femme</i>	28
<i>Commission sur l'équité salariale</i>	28
<i>Charte des droits et libertés</i>	28
POUR SE DONNER LES MOYENS DE NOS AMBITIONS.....	30 -
<i>Assurer un financement adéquat du plan</i>	30
<i>Le financement des groupes de femmes</i>	31
POUR UNE ÉPISTÉMOLOGIE FÉMINISTE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES PUBLIQUES	33
POUR UNE ÉCONOMIE FÉMINISTE.....	33 -
TARIFICATION, PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS.....	34 -
<i>Le droit à la santé et à des services sociaux</i>	36

<i>Le droit à l'éducation</i>	40
ALTERNATIVES FISCALES PLUS JUSTES ET ÉGALITAIRES	42 -
POUR METTRE FIN AU SURMENAGE ET À L'ÉPUISEMENT DES FEMMES	45
VERS UNE PLUS GRANDE JUSTICE ÉCONOMIQUE POUR LES FEMMES.....	45 -
<i>Les femmes vivent une injustice parce qu'elles effectuent une plus grande part du travail non rémunéré</i>	45
<i>Les femmes vivent une injustice à cause de la dévalorisation des secteurs d'activités dans lesquels elles travaillent</i>	46
<i>Les femmes vivent une injustice en raison du statut d'emploi qu'on leur accorde</i>	46
<i>Les femmes vivent une injustice en raison du salaire qu'on leur donne</i>	47
<i>Quelques autres entraves à l'autonomie économique des femmes</i>	48
<i>Statut des travailleuses domestiques</i>	51
<i>Au sujet de l'autonomie et la sécurité économique des femmes âgées</i>	51
POUR L'INCLUSION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES FEMMES IMMIGRANTES ET RACISÉES	53 -
MIEUX VIVRE AVEC UNE LIMITATION FONCTIONNELLE.....	53 -
POUR PERMETTRE AUX FEMMES DE VIVRE EN TOUTE LIBERTÉ	57
POUR UNE PLUS GRANDE JUSTICE REPRODUCTIVE POUR LES FEMMES.....	57 -
<i>Maisons de naissance</i>	57
<i>Le droit à l'avortement</i>	57
<i>La figure de la bonne mère</i>	58
<i>Les congédiements illégaux</i>	58
<i>Le retrait préventif</i>	58
<i>Le Régime québécois d'assurance parentale</i>	59
<i>L'accès au réseau public des services de garde</i>	59
<i>Programme d'éducation sexuelle</i>	59
AGIR POUR CONTRER LE FONDAMENTALISME RELIGIEUX	59 -
LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES ET L'ATTRIBUTION DE RÔLES EN FONCTION DU GENRE	60 -
<i>Publicités sexistes</i>	60
LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES.....	61 -
<i>Services</i>	62
<i>Sensibilisation</i>	62
<i>S'engager contre le militarisme</i>	63
<i>La violence conjugale et les agressions sexuelles faites aux femmes en situation de handicap</i>	65
REFUSER L'ANTIFÉMINISME ET LES PROPOS HAINEUX.....	66 -
<i>Les médias et sur internet</i>	66
<i>Le Code criminel et les propos haineux</i>	66
FAIRE CESSER LA LESBOPHOBIE	67 -
LAÏCITÉ ET L'ENCADREMENT DES ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES	67 -
POUR QUE LES FEMMES OCCUPENT TOUTE LA PLACE QUI LEUR REVIENT DANS LA SOCIÉTÉ.....	71
INSTANCES DÉMOCRATIQUES	71 -
<i>Assemblée nationale</i>	71
<i>Les Conseils municipaux</i>	72
<i>Conseils d'administration</i>	73
POUR UNE PERSPECTIVE FÉMINISTE DE L'ENVIRONNEMENT.....	75

BIODIVERSITÉ.....	76 -
EAU	77 -
POLLUTION.....	77 -
DÉCHETS.....	78 -
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	83

Introduction

Le gouvernement s'apprête à adopter un nouveau plan d'action en matière d'égalité qui aura un effet structurant sur l'action gouvernementale pendant plusieurs années. Ce plan donnera suite à la politique adoptée en 2006 et au plan d'action 2007-2011. Ainsi, avec ce mémoire, la Fédération des femmes du Québec compte intervenir autant sur le bilan des orientations et de l'action gouvernementale que sur les pistes de travail pour l'avenir.

Puisque le plan d'action orientera le travail du gouvernement pendant plusieurs années, il nous importe de revenir sur les fondements d'un tel plan d'action car ces derniers structurent l'approche. Ce mémoire ferait donc état de la réflexion de la FFQ sur les approches spécifiques, transversales et sociétales et en proposera des modifications et des ajouts. Par ailleurs, à l'instar des autres groupes de femmes, nous choisissons également de mettre en relief les orientations et mesures du plan d'action avec les grandes politiques gouvernementales dans les domaines de l'économie, de la fiscalité, de la santé et des services sociaux, de l'éducation, des programmes sociaux, de la gouvernance, de l'immigration, etc., et ce, au regard de la conjoncture socio-économique du Québec.

À beaucoup d'égard, la conjoncture socio-économique combinée aux politiques gouvernementales est menaçante pour les acquis du féminisme. Nous assistons à la consolidation du patriarcat, du conservatisme social et du libéralisme économique qui contribuent tous les trois à l'érosion des conditions propices à l'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes. Ainsi plusieurs indices d'égalité témoignent soit de la stagnation, soit du recul de l'égalité dans la société. Certes, la condition des femmes continue à connaître des améliorations dans certains milieux mais de façon globale, la Fédération des femmes du Québec tient à souligner à quel point la conjoncture actuelle est peu favorable à l'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes.

De plus, l'insécurité sociale et économique vécue par bon nombre de femmes et d'hommes favorise actuellement l'émergence de l'intolérance et d'individualisme, un phénomène largement répandu en Occident et dont le Québec n'est pas à l'abri. À de pareils moments, on a tendance à s'attaquer aux acquis des femmes. Dans ce contexte, l'État doit avoir une conscience aiguë de l'histoire et de son rôle pour prévenir des clivages et tensions sociales et ce dans l'intérêt de l'ensemble. Il nous importe que l'état soit clair quant à ses responsabilités pour éviter de tels reculs et surtout de ne pas contribuer lui-même à cette situation.

État de la situation : Le patriarcat bien en selle

Plusieurs indices nous portent à croire que le patriarcat tend à reprendre de la force au même moment où tous et chacun semblent s'entendre pour affirmer, sans fondements réels, que l'égalité est atteinte et que le féminisme est dépassé. C'est une contrevérité qui a pour effet de banaliser les luttes que les femmes continuent à mener contre certaines discriminations qu'elles subissent encore.

L'image de la « femme idéale »

Le mouvement féministe autonome¹, tout comme le Conseil du statut de la femme², le gouvernement du Québec³ et des chercheuses⁴, font le constat de l'expansion des phénomènes de la sexualisation de l'espace public, de l'hypersexualisation ou de la marchandisation du corps des femmes. Ces phénomènes participent largement à la construction sociale du féminin et du masculin et ont pour résultat de consolider des rôles sexués arbitraires et souvent sexistes.

Depuis que les femmes ont acquis le droit au travail, il y a quelques années seulement, leur image a certes évolué pour tenir compte de ce nouveau rôle qu'enfin la société leur reconnaissait. Autrefois ménagères, les femmes sont maintenant présentées comme mères, travailleuses, séductrices, sportives, soignantes, etc. À première vue, on pourrait conclure qu'enfin cette diversité des rôles attribués aux femmes caractérise leur représentation dans l'espace public. Or, au lieu d'une autodéfinition, les femmes, poussées à se définir à l'intérieur d'une logique qui ne vient pas d'elles, sont encouragées à tout faire : travailler, s'occuper des enfants et des parents vieillissants tout en étant ultra-sexy et minces et en super forme! Et on se demande pourquoi autant de femmes se sentent au bout du rouleau.

« Poussées ou non par leurs amoureux, les femmes intègrent au fil de centaines de messages par jour ce que les industries de la mode, du divertissement, de la beauté et de la pornographie proposent et nous vendent comme étant l'idéal. Bien sûr, nous sommes capables de développer nos propres goûts; nous acceptons certaines normes et résistons à d'autres. Mais nous ne sommes pas imperméables à ces influences; rares sont les femmes qui n'en sont pas affectées. Les effets sont variés allant des troubles alimentaires jusqu'à la dépression en passant par le défi de s'affirmer.

¹ *Cahier de revendications de la Marche mondiale des femmes 2010*, (<http://www.ffq.qc.ca/wp-content/uploads/2010/03/Cahier-des-Revendications-CQMMF-Avril-2010.pdf>) et *Argumentaire des 12 jours d'action*, « Ce que nous savons de la violence envers les femmes », (<http://www.ffq.qc.ca/wp-content/uploads/2010/11/Ce-que-nous-savons-de-la-violence-envers-les-femmes-2010.pdf>) et *Fiche sur la marchandisation et de la sexualité des femmes*, (<http://www.ffq.qc.ca/wp-content/uploads/2010/11/Fiche-marchandisation-12jours.pdf>). -

² *Étude Entre le rose et le bleu : stéréotypes sexuels et construction sociale du féminin et du masculin*.

³ *Réponse gouvernementale aux revendications de la Marche mondiale des femmes 2010: Champ d'action 3*. -

⁴ *Perceptions et pratiques de jeunes du secondaire face à l'hypersexualisation et à la sexualisation précoce : rapport de recherche*, Francine Duquet avec la collaboration d'Anne Quéniart. -

Avec la marchandisation, on parle aussi des processus par lesquels la sexualité des femmes et des filles devient un produit que l'on peut vendre ou acheter. Pensons aux publicités de jeans ultra-sexistes et charnelles où les femmes sont positionnées en objet à vendre, au style porno dans les tenues vestimentaires ou encore aux pubs des compagnies de bière avec leurs manoirs remplis de filles prêtes à répondre aux fantasmes des jeunes hommes. On n'y échappe jamais. Garçons et filles sont socialisés avec ces images, mais pire encore avec l'acceptation sociale d'un tel stratagème. Les rapports sociaux en sont affectés.

L'influence des médias dans la construction de l'image de soi et des relations notamment chez les jeunes n'est pas à négliger. Certes, les rapports entre personnes, notamment dans les relations amoureuses ou sexuelles sont construits d'un ensemble de facteurs : l'attitude des parents, amis-e-s et enseignant-e-s, les normes sociales, les choix personnels, les lois et les politiques. Mais les stéréotypes et les images sexistes vendus à coups de publicités minent les rapports égalitaires, et ce, de façon sournoise car on nous propose de croire que la liberté des femmes réside dans notre pouvoir de séduction. »⁵

À cet égard, l'action gouvernementale est insuffisante. L'adoption d'une Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée contribue positivement à sensibiliser certains publics mais laisse malheureusement un ensemble d'acteurs poursuivre leurs activités en toute liberté même si leurs approches, à plusieurs niveaux, sont nocives pour la santé des femmes et le développement d'une société égalitaire.

Par ailleurs, l'éducation sexuelle non-sexiste et à des rapports égalitaires non-hétéronormatives est trop parcellaire dans les écoles du Québec.

Pression pour que certaines responsabilités soient à nouveau assumées par les femmes dans la sphère domestique

La mise en place des centres de la petite enfance et des congés parentaux représente une avancée extrêmement importante pour les femmes du Québec. Le fait que les travailleuses des services de garde en milieu familial ont réussi à se regrouper, malgré les tentatives gouvernementales de les en empêcher, pour négocier leurs conditions de travail l'est tout autant. Ces services publics fournissent aux femmes l'un des plus importants moyens pour qu'elles puissent assurer leur autonomie économique. Les congés parentaux et les services de garde permettent aux jeunes femmes d'avoir les enfants qu'elles veulent. Or, l'absence de places rend la vie extrêmement compliquée pour bon nombre de parents, particulièrement les mères. Il est temps pour le gouvernement de s'assurer qu'il y ait assez de places disponibles car de nos jours, le réseau des services de garde constitue véritablement un service public qui se doit d'être universel.

La mise en place de services publics tels la santé, l'éducation et les garderies est centrale dans l'histoire de l'avancement de l'égalité pour les femmes. En s'y investissant, l'état partage avec les femmes des

⁵ Alexa Conradi et Anne-Marie Turmel, « La marchandisation du corps des femmes, une source de violence », (<http://www.ffq.qc.ca/2010/12/la-marchandisation-du-corps-des-femmes-une-source/>).

responsabilités qui incombaient traditionnellement à ces dernières, les libérant en partie pour pouvoir s'investir dans le travail rémunéré et dans l'action politique ou bénévole. Par ailleurs, ces services ont ouvert un marché de l'emploi où les femmes pouvaient non seulement mettre à profit leurs connaissances et expériences, mais aussi, elles pouvaient enfin avoir accès à des services peu importe leur statut social ou leur revenu.

Alors qu'on assiste à la réduction ou à la privatisation de certains services étatiques notamment dans la prise en charge ou le soin des personnes en perte d'autonomie, vivant avec un handicap ou malades, les femmes sont toujours les premières à en assumer les conséquences dans la sphère domestique. On pourrait dire en quelque sorte que l'on remplace l'état providence par « maman providence » ce qui représenterait une forme de conscription pour les femmes car de façon générale, en raison de leur socialisation, elles prendront le relais de l'état pour ne pas pénaliser les membres de leur famille. Le rétrécissement du partage des responsabilités entre les femmes et l'état pour les soins aux personnes représentent un net recul pour les femmes qui en perdent en salaire, en avancement dans leur travail, et en temps disponible pour s'engager politiquement ou dans la société civile. C'est comme si le gouvernement a oublié que les services publics universels et gratuits représentent l'une des clés les plus structurantes de l'accès des femmes à l'égalité. Pour s'en rappeler, nous proposons la relecture des recommandations du rapport de la *Commission Bird* publié en 1970.⁶

Dévaluation du travail des femmes

Alors que le gouvernement a annoncé en 2009 l'élargissement de la loi sur l'équité salariale en présence du premier ministre du Québec, il a choisi, seulement un an plus tard, dans son budget de 2010-2011 d'abolir la Commission sur l'équité salariale. Cela a eu pour effet de déstabiliser la Commission, chargée de l'application de la loi, au moment même où elle avait besoin de toutes ses forces pour faire respecter la date limite de la mise en vigueur de l'équité salariale pour les entreprises concernées, soit le 31 décembre 2010. Il est complètement contradictoire de consolider la loi pour ensuite fragiliser le travail de la Commission. Son statut est toujours incertain et les économies de chandelles que représenteraient un transfert à la Commission des normes du travail seraient minimes. Nous n'arrivons pas à nous expliquer les choix gouvernementaux à moins qu'il s'agisse d'un désengagement par rapport à l'équité salariale elle-même. Le gouvernement subirait-il des pressions de réseaux proches pour fragiliser l'atteinte de l'équité salariale?

La ségrégation du marché du travail continue à pénaliser les femmes au plan des conditions salariales et de travail. C'est particulièrement vrai pour les femmes migrantes et les femmes œuvrant dans le secteur des services privés, là où elles se concentrent. La mondialisation économique du marché du

⁶ Il s'agit de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme présidée par la journaliste Florence Bird qui révéla au Canada d'inquiétantes données sur la discrimination dont sont victimes les femmes canadiennes ainsi que sur leur pauvreté. Dans son rapport final publié en 1970, la Commission Bird donnera raison aux femmes autochtones et demandera l'élimination des clauses discriminatoires contenues dans la Loi sur les Indiens. Elle réclamera également la reconnaissance de l'égalité dans les institutions ainsi que dans les faits.

travail tend à accentuer cette ségrégation.⁷ Alors la question se pose : Pourquoi le gouvernement n'est-il pas engagé, avec d'autres états et d'autres acteurs dans le monde, pour circonscrire la mondialisation économique dans une perspective susceptible de favoriser l'accès des femmes à l'égalité?

Les mesures structurantes connues pour corriger et prévenir les inégalités dues à la ségrégation du travail ne sont pas appliquées ou adéquatement appliquées. On pense ici aux mesures pour lutter contre l'inégalité de traitement entre les salarié-e-s permanents à temps plein et les salarié-e-s à statut précaire ou à temps partiel dont la majorité est constituée de femmes. Nous savons que les femmes sont les championnes du travail autonome, précaire, à temps partiel. Améliorer la situation des femmes implique une réforme des normes du travail qui, à l'heure actuelle, encouragent la précarité, l'insécurité et la différence de traitement et a pour effet d'augmenter le travail atypique. Pourquoi le gouvernement n'avance-t-il pas sur ce terrain?

On a l'impression que les programmes d'accès à l'égalité n'ont plus la faveur du gouvernement. D'une année à l'autre, aucun gouvernement n'a réussi à respecter les cibles attendus par ces programmes et pire, aucun ne semble réellement vouloir s'attaquer au problème. On refuse toujours d'identifier des cibles selon le genre pour s'assurer que les cibles respectent la parité entre les femmes et les hommes.

Les femmes immigrantes et racisées connaissent un taux de chômage des plus préoccupants. L'une des causes est le manque de reconnaissance des diplômes et des compétences acquises à l'étranger. Pourtant, des groupes comme *Action travail des femmes* ne cessent de proposer des moyens pour y remédier. Le gouvernement semble manquer de volonté pour faire face aux corporations professionnelles. Pourtant, c'est le gouvernement qui les encadre. Souvent, il s'agit de femmes très scolarisées, ayant connu un certain degré d'autonomie économique dans leur pays d'origine qui, une fois installées ici, sont poussées, en l'absence d'un emploi, à effectuer des tâches traditionnellement dévolues aux femmes. Alors que plusieurs d'entre elles s'établissaient dans le but d'exercer leur liberté, leur profession et prendre part à la société, elles se retrouvent trop souvent cantonnées dans un rôle traditionnel qu'elles n'ont pas choisi. Rôle qui inquiète des membres de la société d'accueil qui pensent, à tort, qu'elles revendiquent un tel statut.

L'affaiblissement des régimes de retraite

Au moment de l'annonce de réforme du Régime des rentes du Québec, le gouvernement prévoyait mettre fin à l'aspect viager de la rente pour veuve et calculer la rente de retraite sur les meilleures 40 années au lieu de continuer à permettre l'exclusion du 15 % des années ayant le niveau de cotisations les plus faibles. Cette proposition entraînerait une réduction de la rente de retraite de la presque totalité des personnes qui la demandent avant 65 ans et davantage dans le cas des femmes. Même les personnes qui ont travaillé 40 années complètes, au moment de prendre leur retraite, ne pourraient pas améliorer leur rente par rapport à la situation actuelle. On ne sait toujours pas si le gouvernement compte affaiblir ou renforcer les rentes et quels en seront les impacts sur les femmes.

⁷ « Effets de la libéralisation des marchés sur les conditions de travail des Québécoises : huit études de cas », Marie-Pierre Boucher et Yanick Noiseux, sous la direction de Dorval Brunelle, Francine Descarries et Lyne Kurtzman, *Cahiers de l'IREF*, no 23, 2010, 127 p.

Par ailleurs, de nombreuses entreprises pigent dans les régimes de retraite pour faire face aux difficultés liées à la récession ou cessent carrément de prévoir un régime pour leurs employé-e-s. En raison de leur statut d'emploi précaire ou à temps partiel, les femmes sont moins couvertes que les hommes par les régimes privés.

L'accès des femmes aux positions de pouvoir stagne

En imposant aux sociétés d'état la parité sur les conseils d'administration, le gouvernement a fait la démonstration que tous les arguments exposés pour exclure les femmes des positions de pouvoir sont le reflet de mauvaises habitudes ou signe d'un manque de volonté. On a bien vu qu'il y avait des femmes compétentes et disponibles pour assumer de telles fonctions et qu'il fallait simplement sortir des habitudes et des préjugés pour les identifier. Dans les domaines où les femmes sont plus nombreuses, on a pu trouver plus rapidement. Dans les domaines plus traditionnellement masculins, en économie par exemple, on tarde à respecter la parité. Or des femmes sont prêtes à assumer de telles responsabilités, mais, peut-être, pas toujours de la manière assumée historiquement par ceux qui les occupent actuellement. Il ne s'agit pas simplement d'intégrer des femmes dans des milieux traditionnellement masculins mais, aussi, de laisser aux femmes la possibilité de définir les orientations quitte à modifier les pratiques.

Il est par ailleurs étonnant que les conseils d'administration d'entreprises privées puissent évoluer avec aussi peu de femmes. Pourquoi cela n'est-il pas vu comme un scandale? Pourquoi l'exclusion des femmes des conseils d'administration des entreprises n'est pas vue comme une forme d'arrogance de leur part?

Là où peu de progrès se fait, c'est au niveau de la représentativité des femmes dans les postes électifs comme conseillères municipales ou comme députées. Bien que le premier ministre ait donné l'exemple en nommant la plupart du temps un conseil des ministres paritaires, beaucoup reste à faire pour atteindre la parité au niveau des mairies, des conseils municipaux et de l'assemblée nationale.

L'antiféminisme

Le discours à l'effet que l'égalité serait atteinte

Dans l'espace public, il est devenu assez convenu d'évoquer le post-féminisme, l'ère où la société aurait réussi à éradiquer les inégalités entre les femmes et les hommes. Ce discours est utilisé pour remettre en question des façons de faire élaborées pendant la « période féministe ». Il sert au gouvernement conservateur canadien pour fermer des bureaux de la condition féminine un peu partout au pays et pour redéfinir le programme de financement des groupes de femmes pour soutenir uniquement les femmes pour qu'elles puissent bénéficier individuellement de l'égalité que la société leur offrirait. Plus besoin de défendre les droits des femmes, de changer des lois, de politiques ou de pratiques gouvernementales, sociales ou économiques. Il sert à marginaliser les propos et propositions des groupes féministes qui continuent à identifier les lieux où les inégalités persistent. Il sert également à remettre en question des instruments de gouvernance mis en place pour contrer les inégalités. Il contribue à faire du discours féministe une affaire du passé. Des articles de journaux, publiés il y a trente ans, témoignent de la persistance de cette remise en question. À partir de quel moment, les

médias cesseront-ils à se questionner sur la pertinence, du féminisme ? La quasi-totalité des indicateurs d'égalité témoigne du fait que l'égalité n'est pas atteinte. Certes, des progrès ont été faits, il n'y a pas de doute; mais l'égalité qui serait chose faite est faux.

La symétrisation des problèmes vécus par les femmes et par les hommes

Les groupes féministes considèrent la symétrisation des conditions de vie des femmes et des hommes comme une négation de la discrimination systémique à laquelle les femmes font face. Par leurs pratiques, le ministère et le Secrétariat à la Condition féminine contribuent au phénomène. Lorsqu'on utilise l'analyse différenciée selon les sexes pour analyser les différences entre les femmes et les hommes sans l'associer à une analyse féministe des rapports sociaux de sexe, le gouvernement s'égaré et laisse de la place à un discours antiféministe. Par exemple, ce n'est pas parce que les hommes connaissent un taux de suicide plus élevé que les femmes, qu'il y a discrimination envers les hommes par les services publics. D'une part, la cause du suicide des hommes ne réside pas dans une discrimination patriarcale. Il est vrai que le fait que, dans une masculinité patriarcale, les hommes se doivent d'être autonomes, forts et rationnels ne les aide pas mais il ne s'agit pas d'un problème lié à un traitement social inégalitaire. De l'autre, on fait souvent une lecture trop simpliste des taux de suicide des hommes qui masque le fait que les femmes et les hommes font autant de tentatives mais que les méthodes choisies par les hommes ont plus souvent la mort comme conséquence. Le suicide des hommes nécessite l'intervention des services sociaux mais pas d'une ministre, d'un secrétariat ou d'un département chargé de l'égalité.

L'application symétrique de l'analyse différenciée selon les sexes conduit à des dérives. Il ne faudrait pas développer des programmes d'accès à l'emploi pour embaucher plus d'infirmiers, de médecins de famille et d'éducateurs. Les hommes dans ces milieux ne font pas face à de la discrimination à l'embauche. Ce sont la socialisation des hommes, la reconnaissance de ces professions, les salaires et les conditions de travail qui découragent les candidats masculins. Le taux de décrochage scolaire des garçons est souvent associé dans les médias comme étant le résultat d'une école vue comme trop féminine alors que de nouvelles recherches tendant à démontrer que le sexe des enseignants n'a pas d'influence sur la réussite scolaire. Parfois pour encourager la réussite des garçons, les écoles font la promotion de métiers traditionnellement masculins comme la police, les pompiers ou l'armée pour raccrocher les garçons mais cela a comme effet de présenter une forme relativement stéréotypée de la masculinité. Ce genre de campagnes consolide, d'une part, les stéréotypes sexuels alors que l'éducation publique devrait plutôt servir à questionner la construction des genres traditionnels. De l'autre, ce type d'intervention masque le taux de décrochage des filles (dont les conséquences sont encore plus importantes que pour les garçons même si leur taux est plus faible). Pourquoi ne pas soutenir une diversité d'approches pour raccrocher les élèves, peu importe leur sexe? Ces méthodes variées pourraient plaire autant aux garçons qu'aux filles et augmenter le taux de diplomation des deux.

Le harcèlement de groupes antiféministes

Des organisations d'hommes, mises sur pied pour développer un discours sur la condition masculine, ont fini, dans certains cas, par cibler les groupes de femmes ou le féminisme comme cause de leurs difficultés. Évidemment, certains groupes d'hommes s'inscrivent dans une réflexion critique du patriarcat et des contraintes des traditions sur la masculinité, mais d'autres ont préféré accabler le

fonctionnement des groupes de femmes, et cherchent à remettre en question certaines pratiques gouvernementales visant à lutter contre les inégalités vécues par les femmes, à revendiquer une approche symétrique auprès du gouvernement, etc. À certains moments, des militantes féministes ont été la cible d'intimidation, de poursuites et de harcèlement. Parfois, on cible des groupes pour qu'ils révèlent le nom des femmes qui participent ou ont recours aux services alors que les groupes de femmes tiennent à maintenir leur anonymat. Récemment, ces « militants » ont fait l'objet d'une certaine critique dans l'espace médiatique car ils s'en sont pris également à des journalistes. Toutefois, leurs gestes et leurs actions passent souvent inaperçus auprès du grand public et bénéficient ainsi d'une certaine impunité. Plus encore, leurs approches agressives servent à donner de la légitimité à des groupes ou à des chercheurs dont le comportement est correct mais qui porte un discours tout autant antiféministe et rétrograde. Nous sommes préoccupées par le fait que ces derniers reçoivent l'aval d'un nombre grandissant de fonctionnaires ou élu-e-s notamment dans les CRE, le MELS et le MSSS.

Le discours haineux sur le web

Il suffit de parcourir rapidement la plupart des sites de nouvelles où il est possible de laisser des commentaires pour constater à quel point des discours sexistes, homophobes ou racistes sont omniprésents. Certains médias ont enfin commencé à refuser des commentaires anonymes ce qui diminue les tendances haineuses sur le web. Ces commentaires révèlent toutefois l'étendue des attitudes que l'on aurait pu croire appartenir à une autre époque. Comment comprendre le poids de ces attitudes dans les difficultés à changer les rapports sociaux de sexe? Comment comprendre le niveau de tolérance des médias face à ces propos?

La radio poubelle

À certains égards, les discours haineux sur le Web ont une parenté avec un certain type de radio privée pratiquée au Québec notamment dans la région de la Capitale nationale, comme ailleurs, notamment aux États-Unis. C'est une radio populiste, agressive et de droite. C'est une radio que nous considérons violente à l'endroit des démarches égalitaires des organisations comme la nôtre et qui contribue à l'affaiblissement du débat public et du tissu social et à la mise en place de conditions pour le développement de la haine. Elle monte des groupes de personnes contre d'autres et propage des préjugés. Elle ne fait pas du journalisme. Son influence est grandissante dans la mesure où d'autres médias s'y réfèrent. Bientôt, elle aura un partenaire à la télévision avec la mise sur pied de la chaîne SUN TV. Elles ont une orientation conservatrice alors que le conservatisme social représente pour les femmes un recul face aux attitudes sociales propices pour l'atteinte de l'égalité. À notre avis, ces instruments de communication n'annoncent rien de bon pour l'avènement d'une société égalitaire. Nous sommes d'avis que leur popularité et la tolérance de la société face à leurs pratiques sont des signes que le patriarcat est bien en selle.

La banalisation de la violence envers les femmes

Le discours à l'effet que l'égalité est atteinte brouille nos perceptions quant à la présence importante de violence masculine dans la vie des filles et des femmes. La société préférerait passer à autres choses mais le constat est accablant : la violence envers les femmes perdure.

Des gains importants ont toutefois été faits : Plus de femmes considèrent qu'elles n'ont pas à tolérer la violence et dénoncent dans leur entourage ou à la police la violence qu'elles subissent. Des formations ont été données auprès des juges, avocats, intervenants des services de santé et services sociaux, etc. pour les amener à mieux connaître la réalité des femmes qui ont été agressées sexuellement ou physiquement en tant qu'adulte ou enfant, à intervenir d'une façon plus humaine et à respecter les droits des femmes. Les lois ont été changées pour mieux protéger les femmes victimes d'agressions sexuelles ou de violence conjugale et, pour mieux cibler les criminels. Le gouvernement du Québec s'est engagé, d'année en année, à soutenir les groupes de femmes, à suivre des politiques et des orientations et à orchestrer des campagnes de sensibilisation contre la violence envers les femmes.

En période d'insécurité économique, on assiste à une augmentation de la violence (parfois meurtrière) et il est plus difficile pour les femmes de quitter un contexte violent lorsqu'elles sont touchées par la précarité ou la pauvreté économique et que les coûts des logements augmentent plus rapidement que les salaires. Par ailleurs, en matière de violence sexuelle, trop d'agresseurs ne sont pas traduits en justice, banalisant ainsi le phénomène et créant des conditions d'impunité.

Le langage déployé par les médias pour décrire des cas de violence conjugale masque ce dont il s'agit. Au lieu de parler de violence masculine à l'endroit des femmes, on parle de « drame familial ». Les groupes de femmes intervenant auprès des adolescentes victimes d'agressions sexuelles témoignent du fait que les victimes ne veulent pas rapporter le crime à la police car elles ne le trouvent pas assez grave alors que les agressions à caractère sexuelle ont tendance à laisser des traces psychologiques pendant des années. Et les jeunes sont parfois confus quant à la ligne de démarcation entre le consentement et l'agression contribuant ainsi à la banalisation.

La maternité comme expérience

De nos jours, la pression d'élever les enfants d'une certaine façon est telle que bon nombre de mères vivent un stress et un sentiment d'incompétence perpétuels. Les règles sociales quant à l'éducation des enfants mettent une pression à la performance impossible à atteindre pour quasiment toutes les mères et rend certaines mères indûment vulnérables devant les autorités. Les mères pauvres ou racisées peuvent être la cible d'interventions plus musclées ou hyperactives de la part des écoles, des centres de la petite enfance, des services sociaux notamment au Département pour la protection de la jeunesse. Certaines mères, pour se préparer à la naissance d'un enfant, vont lire des dizaines de livres pour se renseigner sur la grossesse, les bébés, les enfants en bas âge, etc. Or, à beaucoup d'égards, il s'agit d'une pression sociale intériorisée sur la maternité qui devrait faire l'objet de critiques féministes. C'est à se demander par moments si les jeunes mères vivent une nouvelle oppression.

La montée des fondamentalismes religieux et du conservatisme social

Le conservatisme trace une ligne très nette entre la sphère publique et la sphère privée; il préfère renvoyer le traitement de plusieurs enjeux cruciaux pour les femmes à la famille et aux individus ainsi qu'aux communautés religieuses. Le conservatisme, porté par le Parti conservateur du Canada et par certains courants chez les chrétiens, juifs et musulmans, est de nature à changer fondamentalement le rôle de l'État. Il fait aussi la promotion d'une vision plus conservatrice des rôles sociaux régissant la vie des femmes et des hommes, s'inspirant souvent d'une lecture rigide et rétrograde de textes religieux

pour guider le rôle des femmes. Il s'ancre dans une vision traditionnelle où il faut protéger les mœurs et les coutumes et agir pour le respect de la loi et l'ordre (police, armée, appareil sécuritaire). Il valorise également l'entreprise privée et le libre-échange.

Cette combinaison d'intérêts représente une menace fondamentale pour les femmes du Canada dans la mesure où, autant sur le plan des mentalités que sur les pratiques et lois gouvernementales, on opte pour l'éloignement par rapport aux traditions politiques égalitaristes des quarante dernières années. Même si le présent mémoire s'adresse au gouvernement du Québec, les femmes québécoises n'évoluent pas en vase clos. Peu importe que les Québécoises et Québécois votent majoritairement ou non pour les Conservateurs, tant qu'ils sont au pouvoir, on doit y faire face en ayant à l'esprit qu'il existe un courant québécois qui partage une partie ou l'ensemble des idées conservatrices. On les entend à la radio poubelle, dans des réseaux comme le Réseau liberté Québec, chez des porte-parole de l'église catholique, dans certaines mosquées et dans la vaste majorité des églises évangéliques en nette progression à Montréal et environs. Au Québec, on pense être peu influencé par de telles approches. Pendant des années, le Canada aurait dit la même chose en regardant ce qui se passait aux États-Unis face à l'influence grandissante d'un radicalisme républicain officiel ou autonome. Aujourd'hui, les techniques, les discours et l'argent de ces courants sont déployés par le gouvernement canadien et ses alliés. Il serait extrêmement dangereux pour le Québec d'éviter de faire ses propres constats car ces groupes cherchent à remodeler la société, souvent au détriment de la liberté et du respect des droits des femmes, car ce sont les visées égalitaristes et équitables dont les conservateurs veulent se débarrasser. Depuis que les Conservateurs sont au pouvoir, « le Canada ne se compare plus favorablement aux autres pays dans les évaluations de l'égalité des sexes et de l'écart entre les hommes et les femmes. Par exemple, en 2004, le Canada se classait au 7e rang selon l'indice d'inégalité entre les sexes établi par le Forum économique mondial. En 2009, il se classait au 25e rang selon cet indice. La même année, il se classait au 73e rang selon l'indice de disparité entre les sexes de l'ONU ».⁸

Puisque l'approche économique non-interventionniste est devenue la norme, les conservateurs sentent que le terrain est mûr pour s'attaquer davantage aux enjeux moraux et aux valeurs de la société⁹. Ils se sont mis à revoir de façons indirectes le droit à l'avortement, le registre des armes à feu, l'orientation des programmes de financement (et le financement lui-même) des groupes de femmes (pour mieux financer certains groupes religieux?), le rôle et le nombre de bureaux de Condition féminine Canada, l'aide internationale, et le droit à l'équité salariale en plus de faire la guerre en Afghanistan au nom des droits des femmes.

Au Québec, le gouvernement a évité d'adopter les mêmes approches socialement conservatrices sauf sur le plan économique. Toutefois, le premier ministre a assisté aux célébrations organisées pour le départ à Rome du Cardinal Ouellet, un tenant du fondamentalisme religieux axé sur la remise en question des acquis féministes comme le droit à l'avortement. La ministre à la Condition féminine a fait

⁸ <http://www.fafia-afai.org/fr/resources/confrontation-avec-la-r%C3%A9alit%C3%A9-les-femmes-au-canada-et-la-d%C3%A9claration-et-programme-d%E2%80%99action-beijing-apr%C3%A8s-15-ann%C3%A9es>. -

⁹ *Contre Harper: Bref traité philosophique sur la révolution conservatrice*, Christian Nadeau. -

l'éloge de l'armée alors que le renforcement de valeurs militaires s'inscrit dans une vision conservatrice de la société. La montée d'un discours antiétatique, libertarien se fait sentir et s'organise.

Conclusion

Force est de constater que nous sommes dans une époque où les avancées pour les femmes sont limitées et où des reculs sont possibles voire même réels. Il est étonnant de voir qu'une telle situation puisse advenir alors que le gouvernement se dit très attaché aux valeurs d'égalité, qu'il a adopté une politique et un plan d'action. Nous sommes donc à même de nous questionner sur l'approche. Comprend-elle une faille?

Les limites du libéralisme dans l'atteinte de l'égalité

Le libéralisme sur papier est fort joli. On met l'emphase sur la liberté individuelle de décider pour soi-même et d'agir, dans le respect des lois, de la manière que l'on juge le mieux pour soi-même dans le but de jouir de ses droits. Le problème est que cette perspective tend à minimiser les effets des rapports sociaux dans l'exercice des choix individuels et les contraintes placées inégalement sur les personnes selon le sexe, l'origine, la condition sociale, la couleur, l'orientation, l'âge, la présence ou non d'une limitation fonctionnelle. Plus encore, il tend à rendre invisible la manière dont la société est organisée, favorisant ainsi certaines personnes et en défavorisant d'autres. Il faut des ressources pour faire des choix. C'est cette question qui est niée dans le libéralisme.

Depuis maintenant plus de quinze ans, le mouvement féministe s'insurge contre la dominance de la pensée (néo)libérale dans le développement de politiques gouvernementales. Nous avons fait le constat à maintes reprises que le marché laissé à lui-même dévalorise le travail des femmes, requière du travail gratuit pour se perpétuer et crée des inégalités entre les femmes. Nous avons fait la démonstration que la privatisation et la déréglementation favorisées par le néolibéralisme empirent la situation de la vaste majorité de femmes en les privant de services publics accessibles, universels et gratuits. Nous avons dénoncé le fait que l'autorégulation de la plupart des industries n'a pas les effets souhaités en ce qui concerne les pratiques sexistes (pensons à l'industrie de la bière qui a des normes volontaires en matière de pratiques publicitaires). Nous avons fait la démonstration que lorsque l'état nie le fait que le privé est politique, la violence envers les femmes peut se poursuivre en toute légitimité. Ainsi, avec les années nous sommes devenues très critiques du modèle libéral. Pourquoi si critique?

Selon la Marche mondiale des femmes¹⁰

- 1) - Dans le système néolibéral, les femmes gagnent à travail égal systématiquement moins que leurs collègues hommes (leurs salaires sont encore considérés comme complémentaires à ceux des hommes) ; autant les travailleurs hommes que les femmes se voient obligés à entrer en compétition entre eux pour obtenir un travail précaire, ce qui entraîne la réduction des salaires et la dégradation des conditions de travail au niveau international;
- 2) - Le travail est typiquement précaire: horaires flexibles, heures supplémentaires non rémunérées, travail à temps partiel ou contrats à courte durée; syndicalisation non autorisée, fin du respect des droits acquis, absence de sécurité sociale et de mesures de santé et sécurité, etc. ;
- 3) - La force de travail des femmes est le support de l'industrie de montage (les maquiladoras) ainsi que de la production de légumes, fruits et fleurs en système de monoculture destinées à l'agro-exportation. Elle maintient aussi l'industrie des services qui est

¹⁰ <http://www.mmf2010.info/action-areas-fr/action-areas>.

actuellement le secteur qui emploie le plus de femmes dans le monde surtout parce que les femmes pauvres immigrer vers les pays riches (du Sud vers le Nord et de l'Est vers l'Ouest) à la recherche d'un emploi dans le secteur des travaux domestiques et des soins ;

- 4) Les femmes immigrantes envoient une grande partie de l'argent qu'elles reçoivent à leur foyer afin de pourvoir aux besoins de leur famille dans leur pays d'origine – transferts d'argent qui ont un impact significatif sur l'économie de ces pays. C'est pourquoi l'immigration des femmes est encouragée, bien que leurs possibilités de travail soient limitées très souvent au travail dans les industries des services et du sexe (et souvent dans des conditions clandestines);
- 5) La privatisation des services et les coupures des dépenses publiques dans le domaine de la santé, de l'éducation, de services de garde d'enfants, de l'eau et d'assainissement basique a entraîné une augmentation du travail domestique et communautaire effectué par les femmes ;
- 6) Au moins 12,3 millions de personnes dans le monde sont prisonnières du travail forcé qui inclut : l'endettement, le trafic de personnes (qui, à peine précédé par le trafic de drogues, est la deuxième plus grande mafia du monde, générant 10 milliards de dollars US de bénéfices par an) et d'autres formes d'esclavage moderne. Les victimes sont les plus vulnérables – les femmes et les filles forcées à se prostituer, les immigrants prisonniers de leur endettement et les travailleurs des champs ou des maquiladoras ('ateliers de misère'), où ils sont gardés illégalement (le plus souvent forcés) et payés peu ou rien.

Vision de l'égalité

Dans sa politique, le gouvernement fait état de son idéal de l'égalité¹¹ :

Depuis quelques années, on conçoit l'égalité comme une notion qui propose que les femmes et les hommes aient des conditions égales pour exercer pleinement leurs droits, pour exploiter leur potentiel ainsi que pour contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle tout en profitant également de ces changements.

Le gouvernement endosse l'avis du Conseil du statut de la femme à l'égard de l'idéal d'égalité entre les femmes et les hommes, lequel suppose tant la correction des inégalités liées au sexe que l'élimination de toutes les discriminations sur cette base. Cet idéal se manifeste par une égalité des droits, des responsabilités et des possibilités. Ce sont là les prémisses du développement des femmes et des hommes et de la liberté de choix.

Aujourd'hui le Conseil du statut de la femme propose une définition succincte du droit à l'égalité. On écrit que « l'égalité entre les sexes, c'est le « droit égal de chacune et de chacun de faire ce qui est en sa puissance » et a « la possibilité de réaliser tous ses droits à la mesure de son propre potentiel et de contribuer à l'évolution culturelle, économique, politique et sociale de son pays, tout en bénéficiant personnellement de cette évolution »¹²

La FFQ adopte une vision similaire mais qui vise une transformation plus importante de la société :

L'égalité est le principe central de la pensée démocratique. Elle est également un incontournable de la pensée féministe. Dans son sens dynamique, l'idéal d'égalité de droit et de fait porte l'utopie d'une abolition de toutes les divisions et de toutes les hiérarchies dans la poursuite d'une plus grande justice sociale. L'égalité entre les femmes et les hommes pose donc comme exigence la fin de l'asymétrie des rapports sociaux de sexe et présuppose une intervention ciblée pour éliminer les diverses formes de discrimination subies par les femmes.¹³

Dans sa déclaration de principes, on comprend mieux encore la vision de l'égalité soutenue par le FFQ¹⁴ :

La Fédération des femmes du Québec affirme son orientation féministe, dans une perspective plurielle et pluraliste. (...)À l'intérieur du mouvement des femmes, la FFQ s'inscrit dans le courant qui s'attaque aux systèmes d'oppression ou de domination que sont le patriarcat, le capitalisme, le racisme, l'impérialisme et l'hétérosexisme qui marginalisent et exploitent les femmes aux plans social, économique, culturel, politique et religieux, à l'échelle québécoise, canadienne et internationale.

En prenant position en faveur des droits des femmes, elle remet en cause tout système et toute pratique qui génèrent et entretiennent la violence, la pauvreté, la domination, l'intolérance, la discrimination et l'exclusion. Elle agit selon des valeurs d'égalité, d'équité, de dignité, de justice, de solidarité sociale, de respect des personnes et fait la promotion de ces mêmes valeurs. Ses

¹¹ http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique_fr.pdf. -

¹² Avis sur l'actualisation de la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes. -

¹³ Extrait du mémoire de la FFQ/Relais-femmes 2004. -

¹⁴ <http://www.ffq.qc.ca/a-propos/qu%E2%80%99est-ce-que-la-ffq/declaration-de-principe/>. -

actions visent, à court, moyen et long terme, à valoriser les acquis féministes, à améliorer les conditions de vie des femmes, y compris l'atteinte de l'équité entre les femmes elles-mêmes, et à transformer en profondeur la société. La FFQ lutte pour l'émancipation des femmes et affirme leur droit à une participation intégrale et libre à la vie sociale, culturelle, politique et économique. Pour que se transforme réellement la société, la responsabilité du développement humain doit être prise en charge collectivement et le pouvoir doit être réorganisé afin d'en assurer un partage plus équitable ou plus horizontal. La FFQ travaille donc à la construction d'une société juste, solidaire, véritablement démocratique, égalitaire et pacifique tant au niveau québécois, canadien qu'international et dans le respect de l'autodétermination des peuples.

Que le gouvernement s'inspire davantage de la vision du féminisme et de l'égalité portée par la FFQ.

Les approches sociétale, transversale et spécifique

Le gouvernement a adopté trois approches pour atteindre l'égalité dans sa politique. Ici, nous revenons sur chacune d'elles.

L'approche sociétale

En 2004, nous avons écrit :

Depuis longtemps, le mouvement des femmes et les études féministes ont démontré la nécessité de conjuguer aux actions spécifiques ciblant les femmes, une approche transversale de la réalité sexuée de l'ensemble des rapports sociaux et une approche sociétale dirigée vers l'ensemble des acteurs sociaux. En accord avec l'Avis du CSF et celui de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, il nous apparaît en effet indéniable que les conditions de l'égalité entre les sexes ne pourront être réunies sans l'implication des « hommes comme sujets et acteurs ». Cette approche, nous tenons à le mentionner, est largement appliquée au sein du mouvement des femmes. Nous ne pouvons qu'encourager sa poursuite afin que l'égalité des sexes devienne un enjeu socialement partagé par tous et toutes. Il suffit d'évoquer les effets positifs engendrés par la présence des comités femmes dans les syndicats ou dans différentes organisations communautaires ou politiques pour se convaincre de sa nécessité, ou encore, tel l'observe Salva6, un regroupement de jeunes femmes féministes, les efforts inlassables du mouvement des femmes pour « sensibiliser les hommes au phénomène de la violence conjugale, à la valeur du travail domestique, aux avantages personnels qu'il y a à s'investir dans la sphère familiale, etc. ».

Cependant, une des inquiétudes qui surgit à la lecture de l'Avis du CSF, et qui nous apparaît être un effet pervers de cette volonté d'ouverture « élargie » de la problématique de l'égalité, est la production d'un traitement symétrique contestable des problèmes rencontrés par les hommes et les femmes, comme si les problèmes des premiers résultaient de l'inégal rapport de pouvoir entre les sexes. Loin de nous l'idée de suggérer que les problèmes rencontrés par les hommes et les garçons ne doivent pas faire l'objet d'une analyse ou d'interventions spécifiques. Loin de nous également l'idée de restreindre l'action gouvernementale en la matière. En tel cas cependant, nous souhaitons que les initiatives gouvernementales soient soutenues à partir d'une enveloppe budgétaire et de ressources humaines additionnelles. Il ne peut être question d'aucune manière de redistribuer à cet effet les déjà trop maigres ressources consacrées à la promotion et à la défense des droits des femmes par le gouvernement du Québec. Par ailleurs, nous doutons que cette mission revienne en propre au Conseil du statut ou au Secrétariat à la Condition féminine. Nous préconisons plutôt qu'elle soit assumée par les différents organismes et instances gouvernementaux et paragouvernementaux concernés par les problèmes identifiés dans l'Avis du CSF.

Nous maintenons tel quel nos réserves et comme nous l'avons indiqué plus haut, il y a eu des dérives et des effets pervers de ces orientations qui ont des répercussions à l'intérieur de tout l'appareil gouvernemental.

Il est de première nécessité que dans le prochain plan d'action, la ministre à la condition féminine et le secrétariat s'engagent à mieux encadrer l'approche sociétale dans l'ensemble des ministères et de fournir des avis et outils indiquant très clairement comment éviter les dérives d'une telle approche.

Nous incitons également le gouvernement à rejeter systématiquement toute approche et tout discours qui seraient susceptibles d'induire que les problèmes socio-affectifs ou professionnels rencontrés par les hommes seraient de même nature que ceux rencontrés par les femmes ou qu'ils résulteraient d'une discrimination systémique, c'est-à-dire de pratiques de discrimination sexuelle directe ou indirecte.

L'approche spécifique

Encore, en 2004, nous avons écrit :

Nous demeurons convaincues que l'approche spécifique en tant « qu'instrument ciblé à visée correctrice » continue d'être essentielle et première pour s'attaquer efficacement aux inégalités traditionnelles entre les sexes qui persistent et celles qui prennent dorénavant forme dans le nouveau contexte de la globalisation des marchés. Les gains et avancées dont fait état l'Avis du CSF sont pour l'essentiel les résultats de l'application d'une telle approche.

Dans son exposé, le CSF mentionne que ce « premier levier est le plus connu » (p. 33). C'est sans doute ce qui explique le traitement relativement bref qui lui est accordé. Nous hésitons à partager une telle affirmation puisque cette approche, qui porte uniquement sur des visées d'égalité et de justice sociale, est bien souvent associée à une approche conflictuelle entre les hommes et les femmes, alors qu'elle fait l'objet d'une forte remise en question de la part de certains groupes qui en comprennent mal la finalité, surtout lorsqu'ils tendent à banaliser voire à nier les inégalités dont les femmes sont encore victimes. Pour notre part, nous recommandons d'accroître l'investissement gouvernemental dans cette approche, non seulement pour poursuivre une lutte systématique pour assurer aux femmes des conditions d'égalité de biens, de possibilités et de ressources, mais encore parce qu'une telle approche représente un nécessaire garde fou contre la banalisation, voire l'évacuation, des problèmes générés par le sexisme et la division sexuelle du travail qui entretiennent et renforcent les disparités. Ajoutons que c'est dans le cadre de cette approche que s'est développée au Québec une importante tradition de recherche féministe et un champ d'expertise qui jouit d'une reconnaissance internationale. Il est indispensable de maintenir cet espace d'analyse et de recherche pour alimenter la réflexion collective toujours nécessaire sur la réalité des rapports de sexe, la persistance des stéréotypes sexuels et la reconduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Il importe de miser sur - donc de soutenir avec des ressources adéquates - la vision plurielle qu'offre à la société québécoise l'inscription unique de la recherche féministe, en particulier de la recherche-action, en de multiples lieux, gouvernemental, universitaire, syndical, groupes de femmes.

Sept ans plus tard, nous continuons à faire la promotion de l'approche spécifique. Il est toujours d'actualité de soutenir les femmes pour qu'elles puissent faire face aux discriminations et aux violences qui persistent.

Maintenir et renforcer l'approche spécifique.

L'approche transversale

En 2004, nous écrivions :

Nous souscrivons d'emblée à l'idée que l'approche transversale constitue un complément nécessaire à l'approche spécifique. Nous retenons sous ce rapport que celle-ci prévoit que tous programmes, politiques et services publics « aillent dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes ou n'y contreviennent pas » (p. 36) sur la base du principe qu'un traitement identique ne garantit pas nécessairement un traitement égal. Dans la mesure où cette approche vise l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision de tous les acteurs impliqués dans la mise en place des politiques, elle constitue indéniablement un mécanisme pour favoriser l'établissement d'une égalité de droit et de fait dans le cadre des rapports hommes femmes. En l'occurrence, nous recommandons que l'application de cette démarche s'étende à l'ensemble des processus d'élaboration des politiques, des lois et des programmes de l'État, tout comme au niveau des instances régionales et locales. Ceci implique, il va sans dire, que les ressources nécessaires soient consacrées à la mise en application de l'approche et aux activités de recherche qu'elle commande. Par ailleurs, nous souhaitons préciser que l'approche transversale ne doit pas être considérée comme un substitut à l'approche spécifique, pas plus d'ailleurs que l'Analyse différenciée selon les sexes (ADS) ou l'Analyse intégrée de l'égalité (AIE) « ne peut en aucun cas remplacer les politiques dites « spécifiques » qui visent à corriger les situations d'inégalité sociale et économique enracinées dans la culture et les institutions. De telles politiques sont et seront encore nécessaires aussi longtemps que subsisteront des situations de discrimination ». De même, au-delà des termes utilisés, AIE ou AIS, nous insistons pour dire que la pertinence sociale d'une telle approche repose sur la reconnaissance que ce sont les femmes qui ne sont pas égales aux hommes (et non l'inverse) et donc d'une application qui accepte un parti pris à l'égard des femmes. Enfin, nous ne pouvons que souscrire à la recommandation formulée dans l'Avis du CSF à l'effet que « les instruments d'analyse et d'évaluation produisent des résultats assez rapidement afin que les modifications souhaitées pour les projets de politique ou de programme puissent être apportées pendant la période même de l'élaboration » (p.38). Mais, il va sans dire qu'une telle efficacité sociale de l'application de l'AIS ou AIE ne pourra être obtenue seulement, et seulement si, des ressources humaines et financières, plus substantielles que celles qui l'ont été jusqu'à maintenant, sont engagées à cet effet. En ce qui concerne la mobilisation de tous les acteurs sociaux, nous aimerions simplement rappeler au passage le leadership assumé par le mouvement des femmes en faveur de l'égalité et de la transformation des rapports entre les femmes et les hommes. Tant sur le plan international, que sur le plan local, le succès et la résilience du mouvement des femmes comme acteur sociopolitique d'importance au sein de la

société québécoise constitue un des traits distincts et dynamiques de celle-ci. La FFQ et Relais-femmes invitent donc le Gouvernement non seulement à maintenir, mais encore à accroître le soutien qu'il accorde au mouvement des femmes du Québec dans toutes ses composantes (groupes autonomes, fédération, comités femmes de groupes mixtes, comités de condition féminine des syndicats, chercheuses, etc.) afin de lui permettre de continuer à assumer son rôle de leader historique dans les dossiers touchant les femmes et l'ensemble de la société et d'intensifier ses activités de mobilisation, de formation et de recherche.

Ce qui a changé dans la conjoncture aujourd'hui c'est que le gouvernement fédéral se montre de moins en moins enclin à soutenir la recherche et la défense de droits au sein des groupes de femmes, ce qui représente une menace pour la démocratie, pour la critique sociale et surtout pour la promotion du droit à l'égalité par le mouvement féministe autonome.

Le gouvernement du Québec devrait au minimum protester contre cette façon de faire, éviter de reproduire de telles politiques et, dans l'idéal, investir davantage dans les organismes de défense des droits des femmes.

L'approche intersectionnelle

Le rôle de l'état est, entre autres, de s'assurer d'une distribution des ressources justes et équitables afin de procurer à toutes les citoyennes et citoyens une vie dans la dignité. Comme nous ne voulons pas que les femmes pauvres soient les égales des hommes pauvres, que les femmes noires soient tenues à vivre un taux de chômage égal à celui des hommes noires, que les lesbiennes soient obligées de vivre de la lesbophobie à l'école comme les gais subissent de l'homophobie, nous pensons que l'élimination des inégalités, pour que les femmes atteignent l'égalité avec les hommes, ne peut se réaliser sans la remise en question des hiérarchies sociales. Nous pensons, comme féministes, que l'action gouvernementale doit viser non seulement l'élimination du patriarcat mais aussi celle des autres systèmes d'oppression qui catégorisent différemment les femmes (et les hommes) selon leur position dans la hiérarchie sociale. Nous souhaitons donc que le gouvernement utilise une approche intersectionnelle lors de l'adoption d'un plan d'action concernant le droit des femmes à l'égalité.

L'intersectionnalité prend en considération la situation des femmes dans toute leur diversité. Elle tient compte de l'interaction de la race, de l'orientation sexuelle, de l'âge, des limitations fonctionnelles, de l'origine, de la condition sociale et du genre. Elle permet, en débarrassant l'analyse du sexisme et de la discrimination, de tracer un portrait concret de leur expérience, permettant ainsi d'élaborer des mesures qualitativement différentes de celles utilisées actuellement qui ne tiennent compte que des femmes blanches hétérosexuelles de classe moyenne.

.Que le gouvernement adopte une approche intersectionnelle dans ses projets visant l'égalité pour les femmes.

Nous pensons également que l'analyse différenciée selon le sexe doit être ventilée toujours selon plusieurs autres facteurs sociales comme la classe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine, la « race », le handicap pour permettre de mieux identifier comment

ces divers facteurs interagissent et adopter les moyens à développer pour que toutes les femmes puissent avoir droit à l'égalité.

Quels visés et instruments pour la gouvernance?

Structures

Des rumeurs persistantes circulent sur les orientations politiques du gouvernement qui, comme moyen d'économiser, réfléchit à nouveau à remettre en question les structures du féminisme d'État et à adopter une autre approche pour mieux contrôler le Conseil du statut de la femme. Nous revenons alors avec ce que nous avons écrit dans notre mémoire de 2004 :

À l'instar des autres groupes de femmes, nous considérons également qu'il serait prématuré de transformer les structures que le Québec a mises en place pour défendre les intérêts des femmes. En conséquence nous réclamons, sous la responsabilité d'une ministre en titre, le maintien en tant qu'organismes distincts du Conseil du statut de la femme (CSF) et du Secrétariat à la Condition féminine (SCF) et de leur mission spécifique « femmes ». Et ceci, non seulement parce que ces deux organismes ont déjà contribué de façon significative aux avancées des Québécoises, mais encore parce que leur mandat et lieux d'intervention respectifs représentent deux rouages essentiels dans la lutte aux discriminations que continuent de vivre les femmes en tant que femmes. En l'occurrence, l'idée de réunir, au sein d'un même organisme, une mission consultative et de promotion, et une mission exécutive et de soutien administratif nous apparaît irrecevable, voire contradictoire. De surcroît, la disparition de l'un ou l'autre organisme fragiliserait les assises du féminisme d'État québécois- qui a fait du Québec un chef de file incontesté en matière d'égalité pour les femmes - et priverait les groupes de femmes d'alliés irremplaçables pour défendre leurs intérêts au sein de l'appareil d'État et mobiliser les ressources pour ce faire. Faut-il ajouter que notre soutien à la reconduction des mandats du CSF et du SCF n'est pas un plaidoyer pour le statu quo. Nous ne refusons pas d'emblée toute proposition de réaménagement ou l'introduction de nouvelles stratégies qui permettraient de rendre ces organismes plus efficaces et plus influents. Bien au contraire !¹⁵

Ministère

Nous sommes d'avis qu'il est essentiel d'avoir une ministre responsable de la défense et de la promotion du droit des femmes à l'égalité qui a cela comme seul dossier. Nous voulons une femme qui assume cette responsabilité à temps plein et qui ne serait pas obligée à troquer un projet de condition féminine pour mieux obtenir l'appui sur un enjeu qu'elle porte pour une autre responsabilité ministérielle quelle qu'elle soit.

Créer un ministère du droit des femmes à l'égalité et nommer une ministre du droit des femmes à l'égalité dont c'est le seul mandat.

¹⁵ Extrait du mémoire de la FFQ/Relais-femmes 2004.

Secrétariat à la condition féminine

De plus, l'existence d'un ministère au droit à l'égalité s'assurerait de la présence d'une sous-ministre ayant cette seule responsabilité à la table des sous-ministres. Présentement, la responsable au Secrétariat à la Condition féminine, qui est sous-ministre adjoint, doit répondre à une sous-ministre responsable de la Condition féminine, de la Culture et des Communications. L'experte principale n'est pas au tour de la table pour influencer le cours des choses et pour agir en tant que chien de garde. Cela affaiblit globalement l'influence des enjeux d'égalité au sein de l'appareil gouvernemental et de l'état.

Maintenir le Secrétariat à la Condition féminine. Nommer une sous-ministre ayant comme seul mandat de faire la promotion et la défense du droit des femmes à l'égalité.

Conseil du statut de la femme

Parmi les rumeurs qui circulent, on entend que certaines souhaiteraient l'abolition du Conseil ou son intégration au sein du Secrétariat ou alternativement que le mandat du Conseil soit resserré pour éviter que le Conseil produise des avis non-sollicités. Tout changement au mandat du Conseil qui chercherait à limiter sa portée serait vu par le mouvement autonome des femmes comme un désengagement gouvernemental en matière d'égalité et une attaque aux outils essentiels à la bonne marche de la démocratie québécoise.

Maintenir le Conseil du statut de la femme et son mandat. Respecter son autonomie dans l'émission d'avis.

Commission sur l'équité salariale

D'ailleurs, c'est ce que nous retenons de la décision d'abolir la Commission sur l'équité salariale et de transférer son mandat à l'intérieur des Commissions sur les normes du travail. Il n'est pas trop tard pour le gouvernement de revenir sur sa décision surtout que les économies seraient des économies de bouts de chandelles.

Maintenir la Commission sur l'équité salariale

Charte des droits et libertés

Nous avons salué l'initiative du gouvernement de modifier, à partir de la recommandation du Conseil du statut de la femme, la Charte des droits et libertés de la personne pour y inclure la notion « l'égalité entre les femmes et les hommes ». Il est maintenant temps pour aller plus loin.

À notre avis, la prépondérance des droits civils et politiques sur les droits économiques, sociaux et culturels dans la Charte des droits et libertés du Québec sur toute autre législation, constitue un handicap important à la réalisation d'une égalité réelle pour les femmes. Un renforcement de ces droits, essentiels à l'atteinte d'une égalité réelle tels les droits au logement ou à un revenu décent permettant de sortir de nombreuses femmes de la pauvreté, un meilleur accès à la santé, etc., contribuerait à sortir de la simple affirmation d'une égalité formelle, même si cette dernière était répétée encore et encore dans la Charte.

Le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), dont le Canada est signataire depuis 1976, stipule notamment dans son article 3 que les États parties s'engagent à assurer un bénéfice égal des hommes et des femmes aux droits économiques, sociaux et culturels.

Cet article doit être lu en tandem avec l'article 26 du Pacte sur les droits civils et politiques qui prévoit que « toutes les personnes sont égales devant la loi et ont droit sans discrimination à une égale protection de la loi. À cet égard, la loi doit interdire toute discrimination et garantir à toutes les personnes une protection égale et efficace contre toute discrimination [...] ». »

Les deux Pactes sont interdépendants et on doit en conclure que le droit des femmes à l'égalité réelle signifie aussi le droit de jouir également de tous les droits économiques et sociaux garantis par le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

En 2005, le Comité d'experts du PIDESC (Pacte international de Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels) des Nations Unies a adopté l'Observation générale no 16 portant sur le droit égal de l'homme et de la femme au bénéfice de tous les droits économiques, sociaux et culturels qui stipule notamment que le défaut d'adopter et de mettre en œuvre des lois, des politiques et des programmes qui visent à éliminer la discrimination pour chacun des droits énoncés aux articles 6 à 15 du PIDESC, constitue une violation de ces droits et du droit des femmes à l'égalité.

Or, même si la Charte des droits et libertés de la personne du Québec est considérée comme une loi fondamentale qui a préséance sur les autres lois et, qu'à ce titre, elle jouit d'un statut quasi constitutionnel, seuls les articles 1 à 38 ont préséance sur les autres lois. Ces articles portent sur les libertés et les droits fondamentaux (1-8), le secret professionnel (9), le droit à l'égalité (10-20), les droits politiques (21-22) et les droits judiciaires (23-38).

En effet, en vertu de l'article 52 de la Charte, les droits économiques et sociaux sont, quant à eux, exclus de cette règle de préséance. Il s'agit notamment du droit à l'instruction gratuite, du droit à la protection pour les enfants, du droit à l'information, du droit au maintien et à l'essor de la vie culturelle des minorités ethniques, du droit à des mesures sociales assurant un niveau de vie décent, du droit à des conditions de travail justes et raisonnables, et du droit à la protection contre l'exploitation pour les personnes âgées et handicapées. Ces droits ne sont pas justiciables et l'État doit en assurer progressivement l'application. Et c'est bien là qu'une modification de la Charte renforçant ces droits aurait pu favoriser une égalité réelle entre les femmes et des hommes!

Qui plus est, le Québec tarde toujours à renforcer les mécanismes existants destinés à corriger les effets cumulatifs de la discrimination historique dont les femmes sont victimes. Nous pensons ici à l'équité salariale dans les toutes petites entreprises, aux programmes d'accès à l'égalité prévus par la Charte, et bien sûr, au lent démarrage de la mise en œuvre de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics.

Mentionnons aussi le dossier de la reconnaissance des compétences professionnelles des nouvelles Québécoises (...). La FFQ n'a de cesse de rappeler que les femmes nouvellement arrivées en terre du Québec ont besoin d'une multitude de protections et de mesures destinées à faciliter non seulement leur intégration dite culturelle, mais surtout, leur intégration économique. (...)

Maintes fois (notamment en 1993, en 1998 et plus récemment en 2006), le Comité des Nations Unies responsable du suivi du Pacte relatif aux droits économiques et sociaux a rappelé au Canada et au Québec qu'ils ne veillaient pas à la réalisation progressive des droits économiques et sociaux garantis par le Pacte alors qu'ils n'avaient aucune raison économique de ne pas le faire, notamment pour les groupes les plus vulnérables de la société et les femmes.

Le Canada et le Québec s'enrichissent alors que les Canadiennes et les Québécoises s'appauvrissent. En 2006, on notait déjà que : le régime d'assurance emploi bénéficie à un nombre de moins en moins important de chômeurs, l'aide sociale n'est pas indexée au coût des besoins de base, les logements abordables se font de plus en plus rares, les droits des locataires sont bafoués, les banques alimentaires sont sur-fréquentées, l'éducation supérieure est peu accessible, et enfin, les droits du travail et syndicaux sont mis à mal.¹⁶

Le Québec, qui souscrit aux mêmes engagements que le Canada, tarde aussi à donner suite au Bilan de la Charte québécoise, produit par la Commission des droits de la personne et les droits de la jeunesse en 2003, qui préconisait d'accorder aux droits économiques et sociaux la même importance qu'aux droits civils et politiques.¹⁷

La FFQ se sent donc légitimée de répéter sa proposition à l'effet que la Charte doit être modifiée pour mettre fin à la hiérarchie entre les droits civils et politiques et les droits socio-économiques et culturels. Que le gouvernement du Québec assure aux Québécoises une protection effective de leur droit à l'égalité, et ce, pour l'ensemble des droits qui sont les leurs : civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Que le gouvernement du Québec introduise, dans le Préambule de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, une référence explicite à la CEDEF (Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) et aux deux pactes de 1966, soit le PIDCP (Pacte international des Nations Unies sur les droits civils et politiques) et le PIDESC (Pacte international des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels) afin d'assurer le respect de l'ensemble des droits humains des femmes et d'inscrire explicitement la Charte québécoise dans la trajectoire internationale.

Pour se donner les moyens de nos ambitions

Assurer un financement adéquat du plan

Le prochain plan d'action en matière d'égalité doit être appuyé par un budget adéquat. Puisque nous proposons un projet ambitieux, les moyens devraient également augmenter.

¹⁶ *Rapport social*, Ligue des droits et Libertés,

http://www.liguedesdroits.ca/documents/desc/LDLrapport_social_31p.pdf

¹⁷ *Bilan de la Commission*, http://www.cdpdj.qc.ca/fr/publications/docs/bilan_charte_fiches.pdf

Le financement des groupes de femmes

Puisque les groupes de femmes jouent un rôle important dans la réalisation et le suivi du plan et que le gouvernement fédéral s'est désengagé du financement de la défense du droit, nous souhaitons que le gouvernement augmente le financement des groupes de femmes notamment en matière de défense de droit.

Pour une épistémologie féministe de l'économie et des finances publiques

Pour une économie féministe¹⁸

Au plan économique, nous invitons le gouvernement à revoir ses politiques fiscales et économiques de manière à viser l'élimination des inégalités vécues par les femmes. L'économie féministe place la durabilité de la vie humaine et le bien-être collectif au centre de l'organisation économique et territoriale et remet en question la société de marché dans laquelle le type de relation des personnes, entre elles et leur corps ou avec la nature est un commerce où les entreprises privées cherchent à maximiser leur profit. L'économie féministe s'associe à d'autres pratiques et principes de remise en question de l'ordre économique actuel comme l'économie solidaire et la souveraineté alimentaire, afin de créer de nouvelles pratiques et de nouvelles analyses théoriques.

Les féministes remettent en cause les paradigmes de l'économie dominante, qui ne reconnaissent que la production de marchandises (biens et services vendus sur le marché) et où les agents économiques agissent en privilégiant les intérêts individuels, en maximisant l'utilité au moindre coût. Ces références peuvent être appliquées à la manière d'agir d'un homme blanc d'environ 30 ans, détenteur de capital mais non à la majorité de l'humanité. Malgré leur absence de fondement dans la réalité, ce sont ces paradigmes qui orientent les politiques du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et de la plupart des gouvernements de la planète.

Nous nous appuyons sur l'économie féministe pour rendre plus visible la contribution des femmes à l'économie, pour mettre en lumière leurs expériences et pour montrer comment la production des marchandises est articulée avec la reproduction sociale, c'est-à-dire la production des personnes et de la vie. Cela comprend la grossesse et l'accouchement, les soins aux enfants, aux personnes âgées et les personnes malades et même les hommes adultes, de façon qu'ils soient disponibles et en bonne santé sur le marché. Le soin implique non seulement la nourriture, le nettoyage de la maison, le lavage et le repassage, mais aussi l'affection, la sécurité émotionnelle et l'entretien du lien social qui maintient ensemble les familles, les voisins et les communautés.

L'économie féministe dénonce également la division sexuelle du travail, qui attribue aux hommes un travail productif (la production de marchandises) et aux femmes un travail reproductif (le soin aux personnes), en plus d'établir une hiérarchie où le travail productif est plus important que le travail reproductif. Des courants féministes cherchent à quantifier le travail non rémunéré des femmes dans la famille et la communauté et font pression pour qu'il soit comptabilisé au niveau national, dans le calcul du produit national brut, dans les budgets. D'autres cherchent à rendre visibles à la fois le volume de temps consacré par les femmes aux travaux domestiques et leur disponibilité physique et émotionnelle

¹⁸ Extrait d'un texte sur l'autonomie économique des femmes de la Marche mondiale des femmes.
<http://www.mmf2010.info/action-areas-fr/action-areas>,

pour le soin des autres. L'économie féministe met aussi en évidence comment des valeurs, telle que la coopération ou la solidarité, et des compétences, comme l'adresse ou la patience, sont utilisées dans les entreprises. Cependant, cela n'est pas transformé en avantages sociaux (soit plus de responsabilité ou plus de rémunération ...) quand il s'agit de femmes, pour qui ces valeurs et ces compétences sont considérées comme « naturelles » plutôt que apprises.

Dans la mesure où la division sexuelle du travail est enracinée dans l'ensemble des sphères et domaines d'activités, le sexisme qui l'a maintenue en place depuis plusieurs siècles ne disparaîtra donc pas sans la mise en œuvre de programmes et de mesures ciblés et concertés pour poursuivre et consolider des avancées ou des gains dans des dossiers déjà pris en charge et dans d'autres à ouvrir.

Nous invitons le gouvernement à adopter, d'entrée de jeu, et à promouvoir, une vision féministe de l'économie et des finances publiques.

Que le gouvernement adopte un programme d'infrastructures sociales au même titre qu'il adopte des programmes d'infrastructures pour stimuler l'économie et la création d'emplois.

Tarification, privatisation des services publics

Déclin démographique, vieillissement de la population, ampleur de la dette, concurrence de plus en plus dure avec les pays asiatiques, l'omniprésence du discours néolibéral¹⁹ présentent une vision apocalyptique, axée sur les impératifs présumés d'une économie au discours unique et présentée comme toute-puissante. Il est assez inquiétant d'observer que le pouls du Québec bat au rythme accéléré de la globalisation. Le gouvernement québécois s'inscrit clairement dans cette perspective néolibérale qui prône le rétrécissement du rôle de l'État n'hésitant pas à mettre en œuvre les trois dogmes de la sacro-sainte trinité de la « nouvelle » économie mondiale, soit : la libéralisation, la privatisation et la déréglementation! Ici comme partout dans le monde, on assiste à la mise en péril du bien commun et à sa marchandisation.²⁰

Ce monde où tout devient marchandise met en péril le bien commun, c'est-à-dire la préservation des ressources, un environnement sain, la santé, l'éducation et la culture.

¹⁹ « Le néolibéralisme est une théorie économique selon laquelle le marché, libéré de toute contrainte et laissé à lui-même, réglerait tous les problèmes que la société rencontre tant au niveau local que mondial. Cette théorie économique a profité de la mondialisation pour s'étendre à toute la planète. Le phénomène se nomme : la globalisation. Les néolibéraux sont hostiles à la plupart des interventions de l'État dans l'économie (sauf s'il s'agit de l'armée ou de la police). Ils sont pour le libre-échange entre les pays, sans tenir compte des inégalités des richesses qui faussent le jeu. Ils sont contre les syndicats et les lois qui favorisent le droit d'association. Ils considèrent les dispositifs de protection sociale (assurance hospitalisation, assurance-chômage, aide sociale, assurance maladie, etc.) qu'offre l'État comme un vol dont ils sont victimes. Ils veulent réduire les impôts. Les néolibéraux croient que l'État est un frein au développement. Ils soutiennent que la réglementation est un obstacle à l'efficacité et à la rentabilité. », « Le néolibéralisme : le vol organisé du bien commun », *Les fascicules des BIC* (Brigades d'information citoyenne), ATTAC-Québec, 2005.

²⁰ Cette section représente un extrait du *Cahier de revendications de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes*.

Si la démocratie c'est la défense du bien commun, alors la marchandisation du monde ne peut donc conduire qu'à moins de démocratie²¹.

La liste des mesures antisociales n'en finit plus de s'allonger : augmentation des tarifs d'électricité – un des services publics qui hausse le plus souvent ses tarifs; hausse des tarifs du transport en commun; hausse des cotisations à l'assurance médicaments – d'autres hausses de tarifs sont à craindre; dégel des frais de scolarité; restrictions dans l'accès aux services d'aide juridique; pénurie persistante de logements à bas loyers; etc. On privilégie les partenariats public-privé (PPP). Avec la formule des fonds publics/privés, le gouvernement a tendance à abdiquer son pouvoir de décideur et de régulateur des politiques sociales au profit de riches mécènes, ce qui soulève de sérieuses questions sur la démocratie²². Bref, les stratégies de privatisation ne cessent de se multiplier et de dévoiler leurs multiples facettes. Nos services publics se dégradent; leur accessibilité, leur gratuité et leur qualité sont constamment menacées. Ce virage accéléré vers la droite a aussi pour conséquence la précarisation et la détérioration des conditions de travail, particulièrement pour les femmes.

Les politiques de privatisation conduisent inévitablement à un déséquilibre dans le partage des richesses. Elles touchent durement les personnes les plus pauvres de la société. Or, les femmes sont globalement plus pauvres que les hommes, elles ont des salaires plus bas, elles ont moins accès à l'emploi et à la syndicalisation, elles ont moins de sources de revenus. Lorsqu'elles travaillent, leur salaire est plus bas que celui des hommes et elles sont surreprésentées dans les emplois précaires et à temps partiel. Soulignons que parmi les groupes défavorisés, il y a des « plus défavorisées ». Les femmes autochtones se retrouvent trop souvent dans un état de pauvreté abjecte. Les femmes immigrantes ou racisées²³ sont particulièrement susceptibles de vivre des situations de pauvreté étant discriminées sur le marché du travail. Les femmes handicapées se heurtent, elles aussi, à de nombreux obstacles pour trouver un emploi. Les femmes âgées et les femmes seules sont les citoyennes les plus touchées par la pauvreté.

²¹ « Le néolibéralisme : le vol organisé du bien commun », *Les fascicules des BIC* (Brigades d'information citoyenne), ATTAC-Québec, 2005.

²² C'est le cas, entre autres, lors de la création du nouveau fonds de 400 millions de dollars sur dix ans, en partenariat avec la Fondation Chagnon, visant à intervenir auprès des « jeunes enfants en situation de vulnérabilité ». En effet, bien que d'importantes sommes d'argent proviennent de sources privées (25 millions), un important pourcentage des sommes investies provient également de fonds publics (15 millions) puisés à même les poches des contribuables. Dans cette perspective, ne serait-il pas juste et raisonnable que l'élaboration des programmes et les objectifs qu'ils veulent poursuivre ne soient pas laissés exclusivement à la discrétion des partenaires privés? On a beau affirmer que les orientations du Fonds pour le développement des jeunes enfants sont en concordance avec la mission du ministère de la Famille, il n'en demeure pas moins que, comme ce sont les familles pauvres qui sont prioritairement visées par les interventions qu'on entend mettre de l'avant, le ministère manque à sa responsabilité de répondre aux besoins de l'ensemble des familles québécoises par l'universalité de ses mesures. Pour sa part, la mission de la Fondation Chagnon est claire : elle vise notamment à « contribuer au développement et à l'amélioration de la santé par la prévention de la pauvreté et de la maladie ». Or, le fait d'associer la pauvreté à la maladie plutôt que de travailler à l'élimination de ses causes structurelles, n'est-il pas en soi une orientation?

²³ Issues d'une minorité visible.

Retour aux valeurs familialistes

La mise en place de services publics a grandement contribué à dégager les femmes de nombreuses tâches qui leur étaient traditionnellement dévolues, ce qui a contribué à leur émancipation. Plus encore, les emplois de qualité offerts par le système public ont largement été occupés par des femmes. La transformation du rôle de l'État et le démantèlement des protections sociales affectent ainsi particulièrement les femmes. Le gouvernement transfère aux familles et aux communautés les services publics sous forme de travail non rémunéré. Et ce sont les femmes qui doivent assumer ces responsabilités!

Les femmes ont vu réapparaître la vieille idéologie familialiste, selon laquelle les femmes – c'est-à-dire quasi exclusivement les femmes – redeviennent les nouvelles unités de soins sur lesquelles la société doit désormais compter pour s'occuper des malades et des personnes âgées vulnérables²⁴⁻²⁵.

Pour toutes ces raisons, le démantèlement, la tarification et la privatisation des services publics atteignent les femmes de plein fouet²⁶.

Le droit à la santé et à des services sociaux

Le droit à la santé est un droit fondamental de l'être humain, indispensable à l'exercice des autres droits. Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé susceptible d'être atteint, lui permettant de vivre dans la dignité²⁷.

Le droit de jouir du meilleur état de santé possible implique l'existence de conditions de vie et de travail favorisant la santé et l'égalité. L'existence d'environnements sociaux et physiques sains et sécuritaires ainsi que celle de programmes d'éducation, de santé, d'entraide et de soutien adaptés sont essentielles aux besoins de toutes les femmes de différentes conditions²⁸.

²⁴ Coalition féministe pour une transformation du système de santé et des services sociaux, Pour des services sociaux et de santé adaptés aux attentes des femmes », *Cahier de revendications*, 1998, p. 9.

²⁵ Depuis quelques années, nous voyons une prolifération de programmes visant à intervenir de plus en plus tôt auprès des familles et des enfants vivant un « contexte de vulnérabilité ». Les familles monoparentales à faible revenu sont parmi les premières à être ciblées par ce type d'intervention. Rappelons que 80 % des chefs de famille monoparentale sont des femmes. Ces femmes sont ciblées comme étant des mères potentiellement défaillantes, ce qui pourrait être susceptible d'engendrer des comportements déviants chez leurs enfants lors de leur adolescence ou un manque de maturité scolaire chez leurs jeunes enfants. Cette vision nie l'existence de déterminants sociaux et remet la responsabilité de la pauvreté sur les femmes et les familles. On peut se demander aussi, comment cette intervention affectera la qualité de ce que la mère veut transmettre à son enfant (valeurs, projections symboliques, ainsi que les normes qui donnent un sens et des points de repère à la vie)? Comment l'enfant considérera-t-il sa mère rétrospectivement ? Comme une mère défaillante, dépendante ou une mère responsable?

²⁶ Plus d'une centaine d'organisations communautaires, étudiantes, syndicales, féministes et écologistes ayant des assises dans toutes les régions du Québec ont formé la *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics* afin de faire reculer le gouvernement Charest qui prévoit s'attaquer au déficit par la hausse des tarifs et par la compression des dépenses. www.nonauxhausse.org.

²⁷ Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, avril 2000.

²⁸ Fédération des femmes du Québec, *Plate-forme politique*, 2007, p.12.

Les problèmes de santé ne sont rarement que virus ou dysfonctionnement hormonal. Ils sont imbriqués dans un réseau complexe d'inégalités socio-économiques, de difficultés psychologiques, de rapports familiaux et sociaux pas toujours harmonieux, de conditions de travail, de logement, de revenus, d'éducation qui mettent les individus à rude épreuve, les femmes en particulier. Ce sont là des situations qui n'intéressent pas le secteur privé, lequel les relègue systématiquement au secteur public²⁹.

Le privé n'est garant d'aucun droit : il ne poursuit que les intérêts de ses actionnaires. La privatisation croissante du système de soins en arrivera à confier aux assureurs et aux médecins la responsabilité de faire respecter le droit à la santé. Mission impossible parce qu'en contradiction absolue avec les finalités du privé. La Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ont été signés par des États et non par l'entreprise privée. C'est l'État qui est garant des droits, non le privé³⁰.

La privatisation en santé et services sociaux : un virage dangereux pour la santé!

Une privatisation sournoise est commencée depuis longtemps : des soins dentaires aux examens de la vue en passant par les services diagnostic et les médicaments. Nous payons de plus en plus cher pour avoir accès à ces services. L'accès y est de plus en plus inégalitaire, entre autres parce que ce sont les assurances – privées, individuelles ou collectives – qui monopolisent désormais ces secteurs. Les appels à la privatisation accrue de notre système de santé se sont multipliés depuis une dizaine d'années au Québec. Une privatisation agressive a maintenant pris le relais : ouverture de cliniques privées, d'agences privées de soins infirmiers, de centres d'accueil privés pour personnes âgées en perte d'autonomie, établissement de partenariats public-privé, etc.³¹

Pour mieux justifier cet appel au privé, on invoque tous « les scénarios catastrophes » : le vieillissement de la population, les nouvelles technologies, la croissance effrénée des coûts et la disette des finances publiques. Le système public serait en faillite; seul le recours au privé pourra le sauver!³²

Avons-nous oublié qu'avant l'assurance hospitalisation et l'assurance maladie, les gens devaient recourir aux assurances privées... ou à la charité? La maladie et l'accouchement était alors la principale cause d'endettement des familles québécoises.³³

Pourtant, décennie après décennie, des études rigoureuses démontrent que le privé est loin d'être la voie à suivre³⁴:

²⁹ « Faire de la santé et du bien-être de la population un objectif politique solidaire », *Appel pour un système de santé public*, 2007, www.santesansprofit.

³⁰ Ibid.

³¹ Ibid.

³² Ibid.

³³ Ibid.

³⁴ Ibid.

- ◆ Les systèmes publics sont moins coûteux pour les personnes et les collectivités que les systèmes privés. Ainsi, en moyenne, chaque Suédois et Suédoise dépense 2825 \$ annuellement pour la santé; chaque Canadienne et Canadien en dépense 2998 \$ et chaque Étasunienne et Étasunien en dépense 6402 \$!³⁵
- ◆ Les systèmes publics offrent une qualité de soins supérieure au privé en termes de mortalité, de complications et d'accessibilité³⁷.
- ◆ Les coûts de la santé sont davantage contrôlés quand le système est public et que la part du privé y est moins importante³⁸.
- ◆ Les laboratoires privés sont des « business ». Pour réaliser de plus grands profits (...), ils ne s'intéressent qu'aux analyses rapides et peu coûteuses laissant au secteur public la charge des analyses complexes et très coûteuses.³⁹
- ◆ Le ticket modérateur ne contribue nullement à renflouer les caisses de l'État. Au contraire, il augmente les coûts du système et constitue un problème de plus, en particulier pour les citoyens et citoyennes les plus démunis et les plus vulnérables. La tarification a entraîné une baisse des consultations ambulatoires, surtout chez les personnes âgées et les personnes à faibles revenus (...), elle s'est traduite par une augmentation importante de l'utilisation des services hospitaliers accessibles gratuitement. Ce transfert a entraîné une augmentation des coûts autant pour les services publics que pour les usagers.³⁶
- ◆ De nombreuses études mettent en lumière les failles importantes des partenariats public-privé dans le domaine de la santé. L'expérience d'autres pays montre que la privatisation et les partenariats public-privé dans le domaine de la santé entraînent une augmentation importante des coûts et une dégradation des soins.⁴⁰
- ◆ Les médicaments constituent la part la plus croissante des coûts de la santé. (...) Ils augmentent à un rythme deux fois plus rapide que l'ensemble des dépenses en santé et ils absorbent une partie plus élevée du budget de la santé que les médecins et les infirmières. Or, l'industrie pharmaceutique totalement privée exerce un contrôle presque total sur la recherche, la mise en marché et les prix des médicaments au Canada... et influence très efficacement le profil de prescription des médecins.⁴¹

³⁵ *Statistiques sur la santé*, OCDE, octobre 2006; *World Population Prospects report*, ONU, 2006; « The Association - between For-Profit Hospital Ownership and Increased Medicare Spending », *New England Journal of Medicine*, - 341:420-426, August 5, 1999. -

³⁶ Pour une argumentation complète concernant les effets pervers de la tarification, Conseil de la santé et du Bien-être (1995), « Un juste prix pour nos services de santé ». Section 1 p 41, « Tarif, ticket modérateur, - coassurance : quand le consommateur devient la cible ». -

³⁷ Champagne, François, « L'illusion du privé », *Revue Relations*, no 717, juin 2007. -

³⁸ Conseil de la santé et du bien-être, 1995, « Un juste prix pour nos services de santé » ; Romanov, R. 2002; - « L'avenir des soins de santé au Canada », Vaillancourt, Roseneau, Linder SH, 2003, « I », *Social Science Quarterly*, - 2003:84(2):219-41. -

³⁹ Leblanc, L. « Privatisation des soins de santé : le public fait mieux et coûte moins cher », *Le Devoir*, 13 août - 2007. -

⁴⁰ Champagne, F. « L'illusion du privé », *Revue Relations*, no 717, juin 2007. -

⁴¹ Romanov, R. , « L'avenir des soins de santé au Canada », 2002. -

Un déficit démocratique accru

Privatiser le système de santé et de services sociaux, c'est le soustraire à la participation démocratique et à la vigilance citoyenne. Nous assistons au déplacement des instances décisionnelles et démocratiques de l'État vers le secteur privé. Nous passons de la gestion publique à une prise de contrôle par les actionnaires!⁴² Même au sein des établissements publics de santé, la participation citoyenne est évincée. En effet, le gouvernement lui-même a adopté sous le bâillon une loi – la Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (Loi 25) – qui rétrécit considérablement la participation citoyenne dans les institutions du réseau sociosanitaire, malgré un large consensus en défaveur de ce projet de loi⁴³.

Des coûts transférés aux femmes...

Si les conditions de vie des femmes ont grandement été améliorées par la mise en place d'un système de santé public, universel et gratuit, force est de constater qu'elles paient cher le prix du désengagement de l'État. La privatisation du système de santé et des services sociaux, ce sont les femmes qui en ont payé le prix et qui continuent d'en payer le prix que ce soit en tant qu'usagères, proches aidantes ou travailleuses!

En tant qu'usagères des soins et services, les femmes sont particulièrement affectées par la privatisation parce qu'elles constituent un groupe vulnérable en matière de santé. Ainsi, on a défini et circonscrit leurs problèmes de santé à partir essentiellement de leur fonction reproductrice et la médicalisation des cycles de leur vie, de leurs « problèmes » hormonaux; ce qui a eu bien souvent des effets néfastes sur leur état général de santé. Les femmes font un usage plus fréquent du système de santé : contraception, grossesse, accouchement, dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus, etc. Les femmes qui recourent plus régulièrement aux services de santé pour elles et leurs enfants subissent la dégradation de ces services, en raison du manque d'équipement ou de personnel et en raison des longs délais d'attente pour obtenir un rendez-vous. Les disparités entre les régions sont aussi la cause de longs déplacements pour obtenir des services⁴⁴.

Lorsque le système fait défaut, ce sont généralement les femmes qui prennent en charge les personnes laissées pour compte, au détriment de leur santé et de leur autonomie économique. Elles représentent 75 % des proches aidantes. Elles sont nombreuses à réduire leurs heures de travail ou même à quitter leur emploi à cause des soins qu'elles prodiguent.

En outre, les femmes constituent 80 % de la main-d'œuvre dans le réseau de la santé, des services sociaux et dans le milieu communautaire⁴⁵. Les coupes dans le système public transforment l'organisation du travail et suscitent surcharge de travail, stress et burn-out. Par ailleurs, les groupes de femmes et les groupes communautaires subissent une pression grandissante pour pallier les manques

⁴² Ibid. -

⁴³ Ibid. -

⁴⁴ Ibid., p. 15 -

⁴⁵ « Nous sommes le cœur et les bras du système de santé », affiche du Réseau des tables de groupes de femmes, - 2007. -

du système public. Ces organismes sont tiraillés entre leur mission de changement social et de défense des droits et la nécessité de répondre aux besoins criants de personnes abandonnées par le système public.

L'arrêt immédiat de toute facturation de produits et services médicaux relative aux diagnostics, aux examens, aux soins et aux traitements dans les cabinets de médecins et dans les établissements de santé qu'ils soient publics ou privés, et ce, pour toutes et tous, y compris pour les personnes nouvelles immigrées et migrantes.

L'arrêt et l'interdiction de mettre en place toute nouvelle participation du privé au financement et à la prestation de services publics de santé. Nous voulons des services publics de qualité assurés par l'État en tant que garant des droits universels.

Le droit à l'éducation

En permettant la transmission des savoirs, des valeurs et l'apprentissage de la citoyenneté, l'éducation constitue le fondement même du développement d'une société. L'éducation est donc un droit fondamental qui comporte l'instruction ainsi que la formation de personnes libres et critiques pouvant exercer pleinement leurs responsabilités de citoyennes⁴⁶.

Une école à deux vitesses!

Internationalement, l'éducation a été un levier pour faire avancer l'égalité des femmes, participant à leur émancipation individuelle et collective. Toutefois, depuis une vingtaine d'années, les politiques éducatives sont fortement influencées par l'idéologie néolibérale qui prône les vertus du marché en éducation. Cette poussée des valeurs néolibérales liées à la privatisation, à la commercialisation, à la concurrence, à la compétition et à la performance a provoqué la remise en cause de l'éducation comme outil de démocratisation.

Depuis plusieurs années, on assiste à une offensive contre l'école publique. Ici, au Québec, cela se manifeste de différentes façons. Pensons, par exemple, aux études de l'Institut économique de Montréal qui établissent chaque année le palmarès des écoles publiques et privées; au marketing fait autour de l'excellence ou de la performance des écoles privées; au sous-financement de l'école publique contraignant cette dernière à recourir à des sources privées de financement; à l'augmentation de projets éducatifs sélectifs dans les écoles publiques; au manque de ressources pour les élèves en difficulté⁴⁷. La concurrence entre les établissements d'enseignement privés et publics, la décentralisation, la gestion par résultats et la ségrégation entre les élèves sur la base de leur performance scolaire, de leur sexe ou des revenus de leurs parents sont devenues monnaie courante.

⁴⁶ Fédération des femmes du Québec, Plate-forme politique, 2007

⁴⁷ Ibid.

Or, l'éducation est un droit et non un privilège. À ce titre, on ne peut accepter que ce droit soit restreint par des contraintes financières, ni même qu'il règne dans ce secteur une approche clientéliste et des pratiques issues du « marketing » et de la gestion comptable propre à l'entreprise privée.

De nombreux obstacles aux études

Actuellement, plusieurs personnes qui ont la capacité et la volonté d'étudier au postsecondaire sont contraintes de mettre un terme à leurs études, parce qu'elles n'ont pas les moyens de se les payer. Au Québec, les frais explosent! Que les enfants soient en âge de fréquenter un établissement d'enseignement primaire ou secondaire, des coûts sont reliés à leur éducation. Les parents engagent des frais pour le matériel et les fournitures, ainsi que pour une gamme d'activités scolaires. À ces frais peuvent s'ajouter les dépenses liées aux coûts de transport, à l'achat de vêtements et d'autres frais connexes. Ces dépenses ont certes un impact sur le budget des familles de la classe moyenne. Et lorsqu'une famille dispose d'un faible revenu, les coûts reliés à l'éducation peuvent représenter un obstacle important. Alors que l'éducation publique au niveau primaire et secondaire est pourtant réputée gratuite! Et l'on parle même d'instaurer des frais d'inscription au collégial, niveau d'éducation où le principe de gratuité existe depuis la naissance des cégeps, gratuité déjà mise à mal par l'instaurant de frais afférents depuis une dizaine d'années. Cela sans compter que, faute d'un financement étatique adéquat, les établissements d'enseignement doivent combler le manque à gagner en cherchant l'aide nécessaire du côté de l'entreprise privée ou auprès des fondations pour offrir les services auxquels les jeunes ont droit dans les établissements d'enseignement.

Dans le cas des responsables de famille monoparentale, l'accessibilité aux études est d'autant plus cruciale que ce type de familles, particulièrement celles dirigées par une femme, est parmi les plus durement touchées par la pauvreté. Pour les mères seules, le fait d'assumer la double tâche de parent et de poursuivre des études représente un défi supplémentaire. Si, en plus de cela, ces femmes doivent le faire dans des conditions économiques extrêmement difficiles, leurs chances de réussir se voient gravement compromises. Or, non seulement les montants alloués pour les frais de subsistance par le régime de prêts et bourses sont insuffisants, mais en plus, les pensions alimentaires pour enfants sont considérées comme un revenu du parent étudiant à l'exception de 1200 \$ par année d'attribution.

Dans un tel contexte, l'éducation est davantage perçue comme un bien privé plutôt que comme un bien public auquel toute personne a droit. Il est donc important de réaffirmer que l'éducation est un droit social universel qui comprend aussi bien la formation générale que la formation professionnelle ou technique. L'école publique ou les institutions publiques doivent être revalorisées et adéquatement supportées par les pouvoirs publics⁴⁸.

Nous réclamons un système d'éducation universel, de qualité et accessible à tous et toutes. Alors que les pactes internationaux de droits humains préconisent la mise en place progressive de la gratuité scolaire du primaire à l'université, nos gouvernements, par leur manque de volonté et de financement public, abandonnent le système d'éducation à l'avidité des compagnies privées. Nous visons à ce que

⁴⁸ Ibid.

les institutions d'études tendent le plus possible vers la gratuité. Seule la gratuité – avec un bon programme de bourses – peut garantir l'accessibilité à toutes et à tous. Il est urgent de mettre fin à l'augmentation des frais afférents, car leur imposition à tous les niveaux d'éducation constitue un obstacle à la justice et à l'égalité. Nous réclamons également la fin progressive du financement public des écoles privées et des écoles religieuses. Ce financement doit être investi dans le système public.

L'arrêt immédiat des frais exigés aux parents pour les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire ainsi que le gel des frais de scolarité au collégial et à l'université.

Un régime de prêts et bourses qui permettent une couverture adéquate des frais de subsistance et la fin de la comptabilisation des pensions alimentaires pour enfants dans les revenus des parents-étudiants.

De mettre en place des modalités permettant, à terme, la fin du financement public des écoles privées, en favorisant l'intégration progressive des écoles privées au système public d'éducation, dans le plein respect du personnel impliqué.

Alternatives fiscales plus justes et égalitaires

À l'instar de la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics, nous faisons la promotion d'alternatives fiscales et économiques afin de donner à l'État les moyens nécessaires pour rendre possible l'instauration d'une plus grande égalité. Or s'appuie sur l'état des finances publiques pour ne pas intervenir davantage dans le droit des femmes à l'égalité notamment au plan économique. Nous trouvons que ces arguments sont problématiques et proposons d'autres solutions.

Que le gouvernement adopte la pratique de développer des budgets dits « genrés » pour qu'ils contribuent à l'atteinte de l'égalité

La refonte en profondeur du régime fiscal de façon à réduire les iniquités, à assurer plus de cohésion dans les programmes de transfert, particulièrement ceux ayant un grand impact sur les femmes et les familles à faibles revenus

A- RÉINSTITAURER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS		
Alternatives fiscales et mesures proposées		Argent récupéré (par année)
1	Ajouter un palier d'imposition*	950 millions \$
2	Établir 10 paliers d'impositions différents	1,3 milliard \$
3	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers*	567 millions \$
4	Diminuer le plafond des REER*	300 millions \$

5	Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés*	745 millions \$
B- RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET LES IMPÔTS DES ENTREPRISES		
6	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises	1,4 milliard \$
7	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles exemple de l'industrie minière*	300 millions \$
8	Rétablir la taxe sur le capital pour les entreprises financières	800 millions \$
9	Modifier les contrats secrets d'Hydro-Québec	467 millions \$
C- LUTTER CONTRE LA FRAUDE		
10	Lutter contre l'évitement fiscal*	500 millions \$
11	Lutter contre l'évasion fiscale*	300 millions \$
12	Lutter contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux *	600 millions
13	Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques*	---
14	Cesser de recourir aux agences de placement dans les institutions publiques de santé	56 millions \$
15	Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées	15 % à 30 % d'économie
E- RÉFORMER LA POLITIQUE DU MÉDICAMENT		
16	Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments*	1 milliard \$
17	Abolir la règle de protection des brevets (règle de 15 ans)	300 millions \$
	TOTAL PROJETÉ**	Environ 9 milliards par année

* Les mesures marquées d'un astérisque ont été débattues et adoptées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. Les autres mesures sont rapportées afin de soutenir l'élargissement du débat sur les choix fiscaux qui pourraient être faits. Par manque de temps ou à cause de divergences d'opinions, elles n'ont pas encore été discutées ou n'ont pas pu être adoptées par l'ensemble de la Coalition.

** Les montants présentés dans ce tableau ont tous été estimés de façon conservatrice. De plus, puisque la deuxième proposition inclut la première, le montant de 950 millions \$ n'a pas été considéré dans le total.

Pour mettre fin au surmenage et à l'épuisement des femmes

Vers une plus grande justice économique pour les femmes

En plus de se réengager pour le maintien des services publics notamment en santé et en éducation, le gouvernement devra s'attaquer aux inégalités économiques vécues par les femmes afin de leur permettre une plus grande autonomie économique. L'autonomie économique des femmes fait référence tant à l'autonomie financière des femmes, qu'à l'ensemble des programmes de sécurité sociale, ou ce que l'on appelle les politiques sociales.

Les politiques sociales représentent une forme d'intervention directe ou non directe de l'État, indispensable pour faire face aux problèmes sociaux contre lesquels une société doit se prémunir, notamment comme la maladie, la perte d'autonomie, le chômage, le crime, etc., ainsi que les problèmes qui peuvent découler de réalités sociales telles que la vieillesse, la mise au monde d'enfants, etc. Il est de la responsabilité de l'État de prendre les moyens nécessaires pour que le développement économique s'opère dans le cadre d'une éthique de développement social, responsable et durable qui reconnaît les divers types de contribution à la richesse collective et prévient, ou empêche la constitution de différentes formes d'exclusion et de discrimination⁴⁹.

Les femmes vivent une injustice parce qu'elles effectuent une plus grande part du travail non rémunéré

Le patriarcat cantonne les femmes à des rôles de reproduction et considère qu'elles sont « par nature » portées à s'occuper des autres. Pourtant, il n'y a pas grand-chose de naturel là-dedans. En effet, la socialisation est différente selon les sexes : les attentes de la société par rapport à une femme sont différentes de celles par rapport à un homme. Les rôles sociaux différents attribués aux femmes et aux hommes ont un impact important sur les revenus des femmes et sur leur place dans le marché du travail⁵⁰.

La notion de travail continue trop souvent de référer uniquement au travail salarié et d'exclure le travail domestique ou celui lié aux soins des enfants ou des proches dépendants ainsi que toute autre activité bénévole de service à la communauté. Le travail gratuit, non reconnu, est encore largement le lot des femmes et le partage des tâches au sein de la famille demeure toujours inégal. C'est ce que l'on nomme le travail invisible des femmes.

⁴⁹ Fédération des femmes du Québec, Plate-forme politique, 2007 -

⁵⁰ L'R des centres de femmes du Québec, « La Pauvreté : une décision politique », 2006. -

Par exemple, les femmes constituent 80 % des aidantes dites «naturelles»⁵¹. Pourtant, les proches aidantes ne sont pas naturellement portées à aider les autres. Les femmes sont socialisées à remplir ces fonctions qui ne sont ni rémunérées ni valorisées par d'autres moyens.

Les femmes vivent une injustice à cause de la dévalorisation des secteurs d'activités dans lesquels elles travaillent

La socialisation des femmes, telle que promue par le système patriarcal, ne les prépare pas à occuper des fonctions de dirigeantes dans un marché du travail basé sur des valeurs de compétition et de performance. À l'inverse, la socialisation valorise ce type de comportement chez les hommes. Les femmes pour leur part auront tendance à choisir leur carrière en fonction du service rendu aux autres. C'est pourquoi les femmes se retrouvent majoritairement dans les secteurs de la santé, des services sociaux, des services et de la vente⁵². Même dans les secteurs privilégiés par les femmes, on les retrouve plus souvent dans des postes subalternes, moins bien payés et moins valorisés⁵³. Ainsi dans les 10 emplois présentant le plus grand nombre de femmes en 2001, on retrouve en première place les secrétaires, suivies des emplois de vendeuses dans la vente au détail et de caissières⁵⁴; des secteurs peu rémunérateurs!

De plus, les femmes sont plus durement touchées par les coupes dans les services sociaux parce que :

- ◆ elles sont majoritaires dans les secteurs des services sociaux et des services de santé⁵⁵; elles sont donc les premières à voir leurs emplois disparaître ou se précariser et
- ◆ elles prennent soin de ceux et celles qui sont laissés pour compte par les services (enfants, proches en perte d'autonomie, etc.).

Dans le contexte actuel de mondialisation capitaliste et patriarcale, l'industrie manufacturière, où l'on embauche beaucoup de femmes et de femmes immigrantes, s'effondre complètement à cause des délocalisations de la production des compagnies dans des zones franches où elles n'ont pas à payer d'impôts, et où les normes du travail sont minimales ou inexistantes.

Quant au secteur du commerce de détail, il offre principalement des emplois précaires et au salaire minimum.

Les femmes vivent une injustice en raison du statut d'emploi qu'on leur accorde

- ◆ Les femmes occupent 70 % des emplois à temps partiel⁵⁶.
- ◆ En 2006, les femmes sont syndiquées dans une proportion de 37 % contre 42 % chez les hommes⁵⁷

⁵¹ Ducharme, Francine, *Famille et soins aux personnes âgées, enjeux, défis et stratégies*, Beauchemin, Chenelière - Éducation, 2006. -

⁵² L'R des centres de femmes du Québec, « La pauvreté : une décision politique », 2006. -

⁵³ CIAFT, « La valeur du travail des femmes et l'équité salariale », 2006. -

⁵⁴ CIAFT, « L'équité salariale au Québec : Un droit inconnu chez les travailleuses non-syndiquées », 2005. -

⁵⁵ Conseil du statut de la femme, « Les 20 principales professions féminines et masculines, 95 % des éducatrices - de la petite enfance, 86 % des institutrices et 91 % des infirmières sont des femmes », -2001. -

⁵⁶ ICREF, « Les femmes et la pauvreté », 3e édition, Ottawa, 2005. -

◆ Les femmes sont championnes du travail précaire et atypique -

Dans les 20 dernières années, la progression de l'emploi féminin total (tous secteurs confondus) repose principalement sur l'augmentation des emplois précaires de tous types occupés par des femmes. En effet, les femmes occupent la majorité des emplois atypiques, précaires, qui n'offrent pas les mêmes protections sociales ni les mêmes avantages sociaux que les emplois à temps plein. Le temps partiel est la facette la plus connue des emplois précaires, mais ceux-ci incluent plus largement tout emploi non standard, comme les mesures et programmes d'employabilité, le travail temporaire à durée déterminée, le travail avec les agences de placement ou le travail autonome⁵⁸.

Cette réalité est partagée par les femmes du Nord et du Sud. En effet, ici comme ailleurs, la libéralisation entraîne une multiplication des situations d'emploi. Cette multiplication croissante des formes de travail comprend des formes « archaïques » de travail dans lesquelles les femmes sont majoritaires (travail à domicile, sous-traitance, travail au noir, etc.)⁵⁹. Ainsi, l'augmentation notable de la participation des femmes au marché du travail en Amérique latine va de pair avec celle de la précarisation de l'emploi. Les efforts menés afin d'intégrer les femmes dans le monde salarié comme égales des hommes n'ont pas véritablement réussi. On assiste plutôt, à l'heure actuelle, à une convergence vers le développement d'un modèle féminin d'emploi caractérisé par la flexibilité qui engendre insécurité et précarité. C'est ce même modèle qui domine dans les politiques de migration, comme le Programme des aides familiales résidentes, par exemple. Bref, la détérioration de la qualité de l'emploi aura des conséquences différentes sur les hommes et sur les femmes. Pour comprendre la situation actuelle, il nous faut donc considérer l'interdépendance du capitalisme néolibéral, du patriarcat et du racisme. Et que cela s'exprime dans nos analyses et revendications!⁶⁰

Les femmes vivent une injustice en raison du salaire qu'on leur donne

- ◆ Suivant les années, les femmes occupent entre 60 % et 70 % des emplois au salaire minimum alors qu'elles occupent 46 % des emplois en général⁶¹. De plus, plusieurs femmes gagnent des salaires à peine plus élevés que le salaire minimum.
- ◆ Le taux d'emploi⁶³ des femmes issues de minorités visibles et des femmes immigrantes est plus bas que le taux d'emploi de l'ensemble des femmes⁶⁴.
- ◆ Pour des emplois équivalents et à temps plein, à compétence égale, les femmes touchent 70 % du salaire des hommes⁶².
- ◆ Le revenu moyen des femmes issues de minorités visibles est plus bas que le revenu moyen des femmes en général, soit 17 321 \$ par année⁶⁵, ce qui reste sous le seuil de

⁵⁷ Groupe des 13, « Plate-forme pour l'égalité des femmes Les enjeux concernant l'égalité des femmes et des hommes et l'égalité des femmes entre elles : engagements pour une société juste et solidaire », février 2007. -

⁵⁸ Ibid. -

⁵⁹ Del Castillo, Isabel Yépez, « L'emploi des femmes en Amérique latine », in, *Regards de femmes sur la globalisation*, sous la direction de Jeanne Bisilliat, Éd. Karthala, 2003. -

⁶⁰ Bourret, Gisèle, « Femmes au travail... atypique », *À bâbord!*, décembre. 2004/janvier 2005. -

⁶¹ Au Bas de l'échelle, « Le salaire minimum, la pauvreté et l'emploi », 2006. -

⁶² Conseil du statut de la femme, « Revenu moyen d'emploi », 2001. -

⁶³ Proportion des femmes qui travaillent par rapport à l'ensemble des femmes. -

⁶⁴ Moisan, Lise, « Une île, une ville, 27 arrondissements, des réalités multiples », *CRDIM*, 2002. -

À cause du racismisme et du manque de reconnaissance des expériences et des diplômes obtenus à l'étranger, ces femmes sont doublement discriminées sur le marché du travail.

faibles revenus établi par Statistiques Canada.

- ◆ De nombreuses femmes âgées et à la retraite vivent une grande pauvreté liée, notamment, au fait qu'elles n'ont pas été assez longtemps sur le marché du travail pour cotiser suffisamment à la Régie des rentes du Québec. La rente de plusieurs femmes ne leur permet pas de sortir de la pauvreté et de vivre dignement.

Aussi, malgré un rétrécissement important des écarts entre les femmes et les hommes au niveau de la participation au marché du travail et des revenus, et parce qu'elles assument encore la plus grande part du travail ménager et des soins aux personnes, les femmes continuent :

- ◆ d'afficher des taux de pauvreté plus élevés pendant la vie active et à la retraite; -
- ◆ d'avoir davantage besoin de transferts gouvernementaux, notamment l'aide sociale, les prestations pour enfants, les prestations de maternité et parentales, la Pension de la sécurité de la vieillesse et le Supplément au revenu garanti; -
- ◆ d'avoir davantage besoin des programmes publics pour elles-mêmes et pour leurs enfants (ex. : pensions, services de santé, etc.) puisqu'elles peuvent rarement compter sur les programmes et régimes privés.⁶⁶
- ◆ de recevoir moins que les hommes des programmes d'assurance sociale qui visent à remplacer le revenu de travail, notamment l'assurance-emploi, le Régime de pension du Canada ou le Régime des rentes du Québec (RPC/RRQ) et les régimes d'assurance des accidents et maladies du travail; -

Quelques autres entraves à l'autonomie économique des femmes

Le droit à la pleine pension alimentaire versé à nos enfants

Les pensions alimentaires versées aux enfants sont considérées comme des revenus pour le « parent gardien » par l'aide sociale, l'aide au logement, les prêts et bourses et l'aide juridique. Ce faisant, Québec détourne 46,5 millions \$ par année aux enfants pauvres du Québec en coupant les prestations d'aide sociale, les prêts et bourses et l'aide au logement du montant versé en pensions alimentaires. Le gouvernement ne permet à ces familles que de toucher 100 \$ par mois de la pension alimentaire pour enfant versée par le parent non gardien, et ce peu importe le nombre d'enfants présents. L'État prive ainsi des milliers d'enfants québécois vivant en situation de pauvreté d'une partie importante de leur pension alimentaire, simplement parce que le parent avec lequel ils vivent — le plus souvent leur mère — doit avoir recours à l'aide sociale ou aux prêts et bourses!

Or, tous les autres enfants du Québec peuvent bénéficier pleinement de leur pension alimentaire, puisque celle-ci n'est plus comptabilisée aux fins d'impôts dans le revenu du parent gardien. Que le gouvernement du Québec impose une double taxe sur le dos des enfants les plus démunis est une

⁶⁵ Conseil du statut de la femme, « Des nouvelles d'elles », 2005. -

⁶⁶ Rose, Ruth, « Sortir les âgées de la pauvreté, de la violence et de la discrimination : un choix de société », - Mémoire présenté dans le cadre de la « consultation publique sur les conditions de vie des aînés », FFQ, 2007. -

situation complètement aberrante! On espère sincèrement que le gouvernement va régler cette incohérence sociale dans le prochain plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Le droit au logement

Les problèmes de logement constituent une des manifestations majeures de la pauvreté des femmes. Les femmes locataires sont plus pauvres que les hommes dans la même situation. Ainsi, le revenu médian des ménages ayant une femme comme principale source de revenus est inférieur de 7500 \$ par année à celui des hommes. C'est ce qui explique que le pourcentage de locataires consacrant un pourcentage trop élevé de leur revenu au loyer soit plus élevé chez les femmes. En 2006, 260 950 ménages dont le principal soutien financier était une femme, c'est-à-dire 40,1 %, d'entre eux, payaient plus que la norme de 30 % de leur revenu en loyer. Chez les hommes, ce pourcentage est de 30,8 %. Par ailleurs, pour 112 780 femmes, représentant 17,3 % de l'ensemble, c'est plus de la moitié du revenu qui passe au loyer.

Pendant ce temps, les femmes demeurent également aux prises avec la rareté de logements locatifs qui affecte à des degrés divers presque tous les centres urbains du Québec. À l'échelle du Québec en 2009, le taux de logements inoccupés n'est que de 2,4% dans les logements de trois chambres à coucher et plus, ce qui est loin du taux d'équilibre fixé à 3 %. Les familles, en particulier celles à revenu faible et modeste, sont les principales victimes de cette pénurie.

Cette rareté est propice à la discrimination dont sont notamment victimes les mères de famille et les femmes appartenant à une minorité visible. La pénurie a aussi des effets particulièrement dramatiques pour les femmes victimes de violence conjugale. Des femmes hébergées dans des maisons d'hébergement ne peuvent en sortir parce qu'elles ne trouvent pas un logement convenable à un prix qu'elles puissent payer. Pendant ce temps, d'autres femmes qui ont un urgent besoin d'être hébergées sont condamnées à attendre, au risque de rester dans des situations de violence.

De plus en plus de femmes vivent l'itinérance. Une étude menée auprès des personnes fréquentant les ressources d'hébergement à Montréal montre que 42 % des femmes qui perdent leur logement se retrouvent à la rue, contre seulement 32 % chez les hommes⁶⁷. Itinérantes ou non, les femmes seules ou avec des enfants, qui vivent de la discrimination dans l'accès au logement, de la grande pauvreté quand elles ont payé leur loyer, ou qui se maintiennent dans des situations de violence faute de pouvoir en sortir, sont fragilisées socialement. Leur santé est menacée.

Pour arriver un jour à instaurer une pleine égalité économique entre les femmes et les hommes voire entre les femmes elles-mêmes, plusieurs mesures seront nécessaires, dont:

La non-récupération des pensions alimentaires pour enfants auprès des familles prestataires de la sécurité du revenu et leur non-comptabilisation dans le calcul des

⁶⁷ Marie-Marthe Cousineau, « Portrait de la clientèle fréquentant les refuges pour itinérants en saison froide ». Centre international de criminologie comparée., novembre 2005.

<i>prêts et bourses pour les parentEs-étudiantEs, le calcul de l'aide au logement et l'accessibilité à l'aide juridique⁶⁸,</i>
<i>L'amélioration globale du Régime des rentes du Québec afin qu'il joue mieux son rôle d'assurer une continuité de revenu après la retraite, notamment pour les mères et les aidantes qui se retirent du marché du travail pour donner des soins à leurs enfants et à leurs proches^{69, 70},</i>
<i>Des investissements importants en matière de logements sociaux, communautaires et coopératifs⁷¹.</i>
<i>L'adoption de modifications à la Loi sur la santé et la sécurité du travail pour inclure la couverture obligatoire des aides familiales par leurs employeurs au régime d'indemnisation et ce, sans égard au statut d'immigration ni à la validité du permis de travail⁷².</i>
<i>L'accès des femmes dans les métiers majoritairement masculin⁷³.</i>
<i>L'élimination des catégories à l'aide sociale et la hausse des prestations de sécurité du revenu et compenser les coûts additionnels causés aux personnes qui ont des limitations fonctionnelles.</i>
<i>L'augmentation du salaire minimum à 10,69 \$ l'heure, afin que les personnes rémunérées au salaire minimum qui travaillent 40 heures par semaine aient un revenu annuel équivalent au seuil de faible revenu avant impôt établi par Statistique Canada pour une personne seule.</i>
<i>La mise en place d'une véritable politique de conciliation famille-travail-études : le maintien et la consolidation d'un réseau public de services de garde à contribution réduite (centres de la petite enfance et services de garde en milieu scolaire)⁷⁴.</i>
<i>Un meilleur encadrement du travail atypique pour assurer aux travailleuses l'égalité de traitement en entreprise et l'accès aux mêmes droits : à la CSST, à l'assurance-emploi, aux congés de maternité et parentaux et au Régime des rentes du Québec⁷⁵.</i>
<i>Au chapitre de l'équité salariale : une stratégie pour atteindre les travailleuses non-syndiquées, ainsi que l'encadrement et le suivi du maintien de l'équité salariale là où</i>

⁶⁸ Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, www.fafmrq.org. -

⁶⁹ Afeas, www.afeas.qc.ca et Fédération des femmes du Québec, www.ffq.qc.ca. -

⁷⁰ section sur les femmes âgées pour une recommandation plus précise. -

⁷¹ Front d'action populaire en réaménagement urbain, www.frapru.qc.ca. -

⁷² Association des aides familiales du Québec, www.aafq.ca. -

⁷³ Action travail des femmes, www.atfquebec.ca et Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail - (CIAFT), www.femmesautravail.qc.ca. -

⁷⁴ Coalition pour la consolidation des services de garde et des services aux familles. -

⁷⁵ Au bas de l'échelle, www.aubasdelechelle.ca. -

elle a été réalisée une première fois⁷⁶.

L'adoption de mesures pour reconnaître les compétences acquises à l'étranger par les personnes immigrantes et le respect des programmes d'accès à l'égalité (PAE) qui ont pour objectif d'éliminer la discrimination systémique dont sont de façon générale victimes certains groupes sur le marché du travail (femmes, minorités visibles et culturelles, autochtones et personnes handicapées)⁷⁷.

Que soit renforcée la mise en application des mesures d'accès à l'égalité (Programme d'accès à l'égalité dans la fonction publique), du Programme d'obligation contractuelle dans le secteur privé (POC) et de la Loi sur l'accès à l'égalité dans les organismes publics, en y appliquant une parité hommes/femmes pour les groupes cibles des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles.

Ce sont tous des instruments indispensables pour lever la barrière des inégalités économiques vécues par les femmes.

Statut des travailleuses domestiques

Le gouvernement s'est engagé à changer les lois du travail pour permettre aux aides familiales (travailleuses domestiques) d'avoir accès aux protections liées à la santé et la sécurité au travail. Toutefois, il a imposé des contraintes pour le nombre d'heures travaillées qui aura pour effet de maintenir une inégalité systémique dénoncée par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse et du Conseil du statut de la femme.

Nous exigeons une loi qui couvrent l'ensemble des aides familiales peu importe le nombre d'heures travaillées.

Au sujet de l'autonomie et la sécurité économique des femmes âgées

Il n'y a rien sur la sécurité économique des femmes âgées à l'intérieur de l'objectif visant à assurer la sécurité économique des femmes tout au long de leur parcours de vie.

La retraite

L'insuffisance des régimes publics :

- En 2008, 54 % des femmes retraitées et 44% des hommes reçoivent le Supplément de revenu garanti réservé aux personnes à faible revenu. Au total 45%, UN RETRAITÉ SUR DEUX.
- Ça prend 70 à 80 % de remplacement du revenu de travail pour maintenir son niveau de vie, le RRQ couvre 25 %; avec les prestations fédérales on atteint 40 % pour qui gagne environ 45 000 \$.

⁷⁶ Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), www.femmesautravail.qc.ca. -

⁷⁷ Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, www.femmesautravail.qc.ca et Fédération des femmes du Québec, www.ffq.qc.ca. -

Si rien n'est fait, la situation des retraités va aller en se détériorant :

- 38 % de la population ne contribue à rien, ni REER, ni régime d'employeur;
- Seulement 26% de la population active contribue au REER;
- Le taux d'épargne des Québécois et des Québécoises est au plus bas;
- On a de la difficulté à négocier des régimes de retraite à prestations déterminées en entreprise. Bon nombre de ces régimes, qui garantissent des rentes, sont en déficit. De plus, les salariés et les retraités qui voient leur entreprise faire faillite ne sont pas toujours protégés;
- Selon la RRQ, seule une personne sur quatre a un potentiel élevé d'atteindre un niveau de revenu adéquat à la retraite. Il y a deux ans, c'était une personne sur trois, ça se dégrade donc rapidement.

Bonifier progressivement le RRQ !

- *Doubler la rente du RRQ de 25 à 50 % des revenus de travail;*
- *Augmenter le revenu sur lequel on peut cotiser de 47 200 \$ à 62 500 \$ (comme la CSST et le RQAP);*
- *Hausser l'exemption sur laquelle aucune cotisation n'est prélevée de 3 500 \$ à 7 000 \$ annuellement.*

Bonifier le Supplément de revenu garanti

- *Hausser sur-le-champ d'au moins 15 % les barèmes (personne seule, couple) du Supplément de revenu garanti ;*
- *Rendre l'inscription automatique;*
- *Payer la pleine rétroactivité aux aînés lésés par l'application du programme actuel.*

Sécuriser les rentes des régimes de retraite à prestations déterminées

- *Modifier la législation applicable aux régimes de retraite et à la faillite d'entreprise pour assurer le versement des argentés dus aux régimes;*
- *Une fois ces mesures en place, envisager la création d'une assurance pour garantir la rente des travailleurs et des travailleuses.*

Que le gouvernement applique les recommandations présentées dans le mémoire de la FFQ et d'autres groupes de femmes.⁷⁸

⁷⁸ Mémoire déposé par quatorze groupes de femmes dans le cadre de la consultation de la Commission des Affaires sociales sur le document Vers un Régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable, 2009. <http://www.ffq.qc.ca/2009/09/les-femmes-ont-toujours-besoin-du-regime-de-rentes-du-quebec/>.

Pour l'inclusion socio-économique des femmes immigrantes et racisées

Les débats sur les accommodements raisonnables ainsi que sur la laïcité sont légitimes pour la société québécoise mais n'ont pas amélioré la situation économique ou sociale des femmes immigrantes ou racisées. En lieu et place, on aimerait mieux voir que le gouvernement donne une priorité à l'intégration sociale, politique et surtout économique des femmes issues de la diversité culturelle et religieuse.

Que le gouvernement s'assure d'adopter une politique d'intégration spécifiques aux femmes immigrantes : mesures d'employabilité, meilleur accès aux services de garde, francisation, etc.

Que les femmes immigrantes aient accès aux services sans distinction de statut : santé, éducation, services sociaux, employabilité, etc.

Que l'on examine l'impact du profilage racial sur les femmes.

Que la fréquence des rapports de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur les programmes d'accès à l'égalité soit raccourcie et que les actrices et acteurs gouvernementaux ou privés concernés soient rendus imputables des résultats obtenus.

Mieux vivre avec une limitation fonctionnelle

La situation des femmes handicapées est des plus préoccupantes et trop peu visible. Les statistiques québécoises et canadiennes⁷⁹ démontrent notamment leur faible taux d'intégration en emploi, leur situation de pauvreté et leur grande vulnérabilité face aux situations de violence conjugale et d'agression. Au Québec, en 2006, les femmes représentent 56 % de la population québécoise de 15 ans et plus avec incapacité, alors que cette proportion est de 51 % dans la population sans incapacité. Quant aux hommes, ils comptent seulement pour 44 % de la population avec incapacité. De plus, le nombre de personnes avec incapacité vivant seules est d'une proportion de 38 % chez les femmes, alors qu'elle est plus faible chez les hommes (24 %).

Ces faits contribuent de manière persistante, et ce malgré leur scolarisation croissante, à maintenir les femmes ayant des limitations fonctionnelles dans la dépendance de leurs proches, des institutions et services publics, de l'aide sociale, voire même dans l'indigence et à la rue. Cela a pour conséquence de les occulter de la sphère publique et de freiner l'exercice de leur citoyenneté. Bref, pauvreté, exclusion, discrimination et violence font partie du lot quotidien de la majorité d'entre elles...

Au chapitre du revenu et de l'emploi laissons parler les chiffres

⁷⁹ Institut de la statistique du Québec (2010). *Vivre avec une incapacité au Québec. Un portrait statistique à partir l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 et de 2004*, Québec, Gouvernement du Québec, 349 p.

Près de la moitié des personnes avec incapacité (46%) ont un revenu personnel inférieur à 15 000 \$. Des écarts importants de revenu entre les personnes avec et sans incapacité sont donc observés notamment chez les femmes ayant des incapacités. Dans leur cas c'est plus de la moitié (52 %) qui vivent sous le seuil de pauvreté, alors que près de 39% des hommes avec incapacités sont dans la même situation.

Pour changer les choses : des mesures gouvernementales plus accessibles aux femmes handicapées

Dans la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées⁸⁰ le premier ministre annonce que le gouvernement se donnera les moyens de réduire de 50 %, d'ici à 2018, l'écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui de la population sans incapacité.

Le gouvernement aura fort à faire notamment en ce qui concerne les femmes handicapées, celles-ci remportant la palme de la pauvreté et de la discrimination en emploi. Ainsi, seulement 36 % des femmes ayant une incapacité occupent un emploi (45 % du côté des hommes ayant des incapacités) et ce comparativement à 77 % des hommes et à 68 % des femmes sans incapacité dans la population de 15 à 64 ans.

Par ailleurs, plus de femmes que d'hommes avec incapacité ne font pas partie de la population active sans être à la retraite. L'enquête (ESLA 2001-2004) montre que, chez les personnes avec incapacité, plus d'hommes que de femmes occupent un emploi (41 % c. 32 %), toutes proportions gardées. À l'inverse, plus de 4 femmes sur 10 (43 %) ne font pas partie de la population active sans toutefois être retraitées, alors que c'est le cas du tiers des hommes (33 %).

Dans ces conditions la FFQ ne peut que réclamer une bonification des mesures gouvernementales en faveur de l'intégration et du maintien en emploi des femmes handicapées dans des emplois à statut non-précaire.

La FFQ recommande notamment le maintien et la bonification de certaines mesures développées par le MESS telles les programmes d'aide et d'accompagnement social Devenir et Interagir, et l'abolition de la règle imposant une limite de revenu mensuel de 1 500 \$ applicable pour conserver le droit au carnet de réclamation (médicales) dont elles bénéficiaient sur l'aide sociale, ces mesures ayant un impact particulier et positif sur le passage réussi et le maintien des femmes handicapées dans les rangs de la population active du Québec.

La FFQ recommande l'application coercitive de principes reconnus - dans les programmes d'accès à l'égalité en emploi - aux programmes gouvernementaux (notamment sous la responsabilité du MESS) favorisant ainsi l'embauche des femmes handicapées en plus grand nombre. Ce type d'approche devrait permettre une augmentation significative du nombre de femmes handicapées ayant accès aux

⁸⁰ Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale (2010). *Pour l'égalité en emploi. Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées*, Québec, Gouvernement du Québec, 54p.

mesures subventionnées par le gouvernement telles, les Contrats d'intégration au travail (CIT) et les emplois en Entreprises adaptées (EA) pour s'approcher d'un taux d'embauche équivalent à celui de la main d'œuvre québécoise, d'ici 2018.

Pour permettre aux femmes de vivre en toute liberté

« Se vouloir libre, c'est aussi vouloir les autres libres » – Simone de Beauvoir. La vie est remplie de contraintes qui limitent la liberté. Certaines contraintes sont vivables et font partie des défis de la vie mais plusieurs dans la vie des femmes sont le fruit de choix sociaux, politiques, culturels et économiques collectifs. Ainsi, pour permettre à chaque femme d'agir avec liberté, nous sommes d'avis comme Simone de Beauvoir qu'il faut travailler pour permettre à toutes et à tous de vivre librement.

Pour une plus grande justice reproductive pour les femmes

Maisons de naissance

Actuellement, il n'y a pas une maison de naissance par région du Québec alors qu'une femme sur quatre souhaite y donner naissance. En plus, il y a une pénurie de médecins de famille et de gynécologues pour suivre les grossesses rendant cette période plus éprouvante que nécessaire dans la vie des femmes sans compter le traitement médical des grossesses qui a tendance à créer une intervention trop agressive quant aux besoins réels des femmes. Il est pourtant pertinent socialement et économiquement d'offrir une liberté de choix aux femmes enceintes.

Nous exhortons le gouvernement de mettre en place les maisons de naissance nécessaire pour répondre aux attentes des femmes.

Le droit à l'avortement

Ces dernières années, à plusieurs reprises, des membres de la députation fédérale ont cherché indirectement à remettre en question le droit à l'avortement avec des projets de loi privés basés sur des techniques utilisés aux États-Unis par les Républicains et les groupes anti-choix. Heureusement, le gouvernement du Québec ainsi que l'Assemblée nationale ont refusé d'aller dans la même direction.

Nous aimerions toutefois que les ministres québécois à la condition féminine, aux affaires intergouvernementales ainsi qu'aux services sociaux et de la santé interviennent avec leurs collègues des autres provinces dans le but de mettre fin aux tentatives récurrentes de revenir sur ce droit.

Devant la mise en place également de centres d'aide à la grossesse anti-choix qui n'affichent pas leur véritable orientation, il serait important que le gouvernement suive les recommandations de la FQPN à cet égard :

Que le MSSS finance la recherche sur l'émergence et les pratiques des centres d'aide à la grossesse anti-choix.

Que, tenant compte de l'exemple de la ville de Baltimore, le MSSS explore la faisabilité de proposer l'adoption de règlements obligeant les centres et organismes anti-choix à afficher clairement leur opposition à l'avortement.

Que le MSSS encourage la mise en place d'un mécanisme de certification pro-choix.

Pour un regard complet sur les enjeux actuels d'accès aux services d'avortement, veuillez consulter le document *Le point sur les services d'avortement au Québec* produit par la FQPN.⁸¹

La figure de la bonne mère

Nous avons l'impression grandissante que le droit des femmes enceintes passe après l'intérêt et le statut du fœtus. La bonne mère (en devenir) est celle qui met l'intérêt du fœtus (tel que défini par les tendances médicales, l'industrie de la grossesse, etc.) avant les siens. Les services médicaux et sociaux encouragent certains comportements sans forcément se poser la question des droits et des choix de la mère mais en fonction de définitions restreintes de la santé publique. On fixe des taux du nombre de mères qui devraient allaiter au sortir de l'hôpital sans se demander ce qui serait le mieux pour la mère. Sous cette pression, beaucoup de femmes se sentent obligées de correspondre à un idéal de la maternité dont la réalisation leur est pratiquement irréalisable.

Le gouvernement devrait demander au Conseil du statut de la femme de produire un avis ou une recherche sur l'expérience de la maternité aujourd'hui. Quels pressions et appuis identifient les femmes quant à leur grossesse et la vie de mère? Quelle est leur évaluation des services publics? Comment mieux concilier travail-famille et vie? Qu'est-ce qui manque ou qui pourrait faciliter leur vie?

Que le gouvernement demande au CSF d'effectuer une recherche sur les enjeux de la maternité contemporaine.

Les congédiements illégaux

Les groupes de défense des chômeuses et des chômeurs témoignent d'une augmentation du nombre de cas de congédiements illégaux pour cause de grossesse. Des employeurs trouveraient des astuces pour pouvoir fermer un poste pendant le congé de maternité de la travailleuse. De plus, le discours à l'effet qu'embaucher des femmes en âge d'avoir des enfants est lourd pour une entreprise semble être de retour. À cet égard, la recherche ou avis du CSF pourrait être utile.

Demander au CSF d'effectuer une recherche sur les mises à pied abusives des femmes en congé de maternité.

Le retrait préventif

Plusieurs acteurs du milieu patronal commencent à remettre en question les congés préventifs prévus pour protéger la santé des femmes et des fœtus dans divers milieux de travail. Le gouvernement ne devrait surtout pas céder à cette pression.

⁸¹ http://www.fqpn.qc.ca/contenu/pdf/Recommandations_RechercheACLFCQPN.pdf.

Maintenir le système des retraits préventifs pour les femmes enceintes

Le Régime québécois d'assurance parentale

Pour les mères présentement exclues du Régime québécois d'assurance parentale, qu'un mandat soit donné au conseil de gestion de ce Régime afin d'étudier la situation de ces femmes et d'identifier des pistes de solutions

L'accès au réseau public des services de garde

Le gouvernement doit minimalement respecter son engagement à l'effet d'ouvrir 15 000 nouvelles places en services de garde. Ces places doivent être développées dans le réseau des CPE, entreprises d'économie sociale de propriété collective, sans but lucratif, dont le seul objectif est de répondre aux besoins des jeunes enfants et de leur famille.

Programme d'éducation sexuelle

Nous croyons comprendre que la ministre de l'Éducation s'est engagée, suite à la Marche mondiale des femmes, à remettre en place des séances d'éducation sexuelle à l'école. Nous espérons que cette affirmation s'avère vraie car la liberté des femmes de jouir d'une sexualité libre de la violence, de sexisme et de lesbophobie repose en partie sur l'éducation sexuelle à l'école. Bien sûr, il n'est pas question de minimiser la responsabilité parentale à cet égard mais d'offrir un lieu de confiance, soutenu dans le temps et qui fait la promotion d'une sexualité égalitaire, respectueuse et sécuritaire.

Dans la perspective de promouvoir des modèles et des rapports égalitaires et non-hétérosexiste, dans les relations amoureuses et la sexualité, que le gouvernement mette en place un programme d'éducation à la sexualité dans les écoles et ce, dès le primaire, et qu'il lui accorde les ressources financières et humaines nécessaires

Agir pour contrer le fondamentalisme religieux

La FFQ a entamé une réflexion sur les responsabilités du gouvernement et du mouvement des femmes par rapport à celles qui subissent des pressions ou une obligation communautaire, religieuse, familiale ou conjugale de pratiquer une religion particulièrement lorsqu'il s'agit de pratiques conservatrices ou fondamentalistes ou de porter un signe religieux, notamment le hijab.

On se demande quels moyens développer dans les centres de femmes, les maisons d'hébergement et les centres contre les agressions sexuelles pour mieux accompagner ces femmes. Du côté gouvernemental, nous pensons qu'il y a lieu de soutenir les initiatives collectives des femmes qui développent leur autonomie face aux pressions religieuses, communautaires, familiale ou conjugales. Il s'agirait de soutenir des initiatives de prises en charge dans une perspective de respect du droit des femmes à l'égalité.

Soutenir financièrement les initiatives collectives de défense des droits des femmes qui visent à soutenir celles faisant face au fondamentalisme religieux.

Identifier les instruments légaux et sociaux à mettre à la disposition des femmes qui se verraient contraintes de respecter des diktats religieux ou de porter des signes religieux et les faire connaître largement.

Que le gouvernement évite de s'associer de près ou de loin avec des groupes ou de personnes faisant la promotion de politiques inspirées du fondamentalisme religieux.

Lutter contre les stéréotypes et l'attribution de rôles en fonction du genre

Les stéréotypes sexuels continuent à façonner le rapport des femmes et des hommes quant à la division des rôles et nuisent à l'égalité.

Publicités sexistes

En octobre 2009, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Christine St-Pierre lançait la *Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée*. Cette charte s'inscrit dans un courant international du milieu de la mode visant à conscientiser la population aux problèmes liés à la préoccupation excessive à l'égard du poids, de l'anorexie nerveuse et de la boulimie. Elle a pour objectif de :

- ◆ Promouvoir une image corporelle saine et diversifiée.
- ◆ Favoriser l'engagement du milieu de la mode, de la publicité, des médias, de la santé, de l'éducation et du gouvernement.
- ◆ Encourager la mobilisation de la société autour de l'image corporelle, des problèmes liés à la préoccupation excessive à l'égard du poids, de l'anorexie nerveuse et de la boulimie.

Elle se veut un engagement volontaire collectif pour un projet de société accueillant la diversité corporelle. Celle-ci s'exprime par une représentation plus réaliste des personnes. Aussi, elle encourage la diffusion d'images d'individus d'âges, de grandeurs, de grosseurs et d'origines culturelles variés. Les signataires reconnaissent que les idéaux de beauté basés sur la minceur extrême peuvent nuire à l'estime personnelle, particulièrement chez les filles et les femmes. La Charte est silencieuse sur la nécessité de lutter contre le sexisme et les stéréotypes des représentations des femmes.

Certes, l'adoption de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée constitue un pas dans la bonne direction. Cependant, l'approche volontaire n'est pas suffisante et ne saurait constituer l'unique stratégie gouvernementale pour lutter contre l'ensemble des manifestations sexistes de notre société. Le gouvernement doit aller plus loin. Il doit agir efficacement!

Plusieurs groupes de femmes travaillent au quotidien dans l'objectif de créer un environnement non sexiste. Malgré un travail colossal de ces groupes, le sexisme perdurera s'il n'y a pas un engagement ferme de la part du gouvernement d'encadrer légalement les pratiques publicitaires.

Dans le cadre de la Marche mondiale des femmes, le gouvernement s'est engagé à effectuer une recherche « Afin de déterminer si le gouvernement doit intervenir auprès de l'industrie de la publicité, il importe de bien définir la problématique relative à la publicité sexiste. » et à examiner « les mécanismes d'autoréglementation de l'industrie actuellement en place, afin de vérifier leur fonctionnement, leur efficacité et les voies d'amélioration possibles »⁸².

Donner suite à cet engagement et donner suite à toutes les recommandations de l'Avis du CSF : Le sexe dans les médias : obstacles aux rapports égaux et légiférer en matière de pratiques publicitaires.

La violence envers les femmes

La problématique de la violence faite aux femmes est très présente dans notre société et elle crée des ravages dans toutes les couches socio-économiques et culturelles au Québec. Instaurer des rapports égaux entre les femmes et les hommes en vue de l'élimination de ces violences constitue un défi que doit relever l'ensemble de la société québécoise.⁸³

Aujourd'hui encore, plusieurs formes d'abus et d'exploitation sont mal documentées; que l'on pense aux femmes âgées qui subissent de la violence, notamment de la part de leurs proches, au harcèlement psychologique et sexuel ainsi qu'aux autres formes de violence en milieu de travail qui minent, elles aussi, un nombre important de femmes. Par ailleurs, certains groupes sont plus vulnérables à la violence. Mentionnons, à titre d'exemples, les jeunes femmes, les femmes immigrantes, celles issues des communautés ethnoculturelles et racisées, les femmes aux prises avec des problèmes de santé mentale, les femmes ayant des limitations fonctionnelles, les femmes autochtones, les femmes prostituées, les travailleuses du sexe et les lesbiennes. Ces dernières font face à une invisibilité et à une forme de discrimination particulière, la lesbophobie. En ce qui concerne les femmes autochtones et les femmes immigrantes et celles des communautés ethnoculturelles et racisées, la compréhension des mécanismes contribuant à la violence et à l'oppression de ces femmes nécessite entre autres d'établir des liens entre le sexisme et le racisme et d'analyser les effets de cette interaction sur leur droit à l'intégrité et à la sécurité.

Ainsi, les femmes victimes de violence subissent plusieurs préjudices, tant sur les plans physique et psychologique qu'économique et social, ce qui engendre des conséquences directes sur leur autonomie morale et financière, sur leur participation sociale ainsi que sur leur santé physique et psychologique. À l'échelle macro-sociale, la violence faite aux femmes et aux enfants engendre d'énormes coûts socio-économiques évalués à 4,2 milliards de dollars pour le Canada.

La discrimination à l'égard des femmes prostituées, de celles impliquées dans l'industrie du sexe et des travailleuses du sexe se traduit aussi par de nombreuses formes de violence : harcèlement policier et

⁸² http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/marchemondiale/champ3_Marchemondialesdesfemmes.pdf.

⁸³ Extrait de la Plate-forme pour l'égalité des femmes, « Les enjeux concernant l'égalité des femmes et des hommes et l'égalité des femmes entre elles : engagements pour une société juste et solidaire ». 2007. http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/98670.pdf.

populaire, mépris des intervenantes et intervenants des différents milieux (médical, social, judiciaire), violence des clients. La traite est une réalité vécue par plusieurs femmes, qu'elles soient migrantes ou non. Pensons, par exemple, aux jeunes filles enlevées par des gangs de rue. Cette problématique est souvent associée au crime organisé et au trafic sexuel, mais elle peut aussi prendre d'autres formes : celles de femmes promises par correspondance, de mariages arrangés, de fausses adoptions, de situations de travail forcé et de pratiques s'apparentant à l'esclavage. Parce que les femmes victimes de trafic occupent principalement des emplois en marge de la société, étant par exemple des aides domestiques ou travaillant dans l'économie parallèle, il est souvent très ardu de garantir la défense de leurs droits. « L'identification des victimes de la traite est extrêmement difficile et exige une approche multisectorielle, qui ne repose pas uniquement sur la répression. »

À travers les expériences des femmes et des filles que nous rencontrons, nous constatons que les préjugés envers les victimes de violence sont encore très forts. Que ce soit lors de rencontres avec du personnel médical pour un examen, lors du dépôt de plainte auprès des policières et policiers ou des procureures et procureurs, devant les juges, mais aussi avec des journalistes, des intervenantes et intervenants sociaux ou devant monsieur/madame tout le monde rencontré dans des activités de sensibilisation, la méconnaissance et les jugements négatifs sont encore trop souvent présents. Il est évident que les violences contre les femmes ne cesseront que si un travail de prévention, d'éducation et de sensibilisation est effectué auprès de la population en général et des intervenantes et intervenants de différents milieux (communautaire, scolaire, judiciaire, etc.).

L'orientation du gouvernement vise à « Prévenir et contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles ».

Redéfinir l'orientation de manière à se référer à la violence faite aux femmes plus largement.

Services

La mise en place de moyens permettant aux femmes prostituées et aux travailleuses du sexe de recevoir des services exempts de discrimination, de ne pas être traitées comme des criminelles, harcelées ni violentées ou encore privées de soins et de services.

Le développement d'outils, la mise en place de mesures et de stratégies d'intervention pour prévenir la traite, protéger les victimes et poursuivre les trafiquants

La poursuite des travaux entre le gouvernement du Québec et celui du Canada afin de protéger les droits des femmes migrantes victimes de traite et empêcher toute expulsion ou déportation de celles-ci.

Sensibilisation

Que le gouvernement poursuive et finance une vaste campagne d'éducation et de sensibilisation sur 10 ans pour éliminer la violence faite aux femmes. La campagne devrait être réalisée avec la participation des groupes de femmes, représenter la

S'engager contre le militarisme⁸⁴

La militarisation, c'est bien sûr l'augmentation vertigineuse des budgets militaires, l'implantation et la consolidation de bases militaires, l'occupation plus grande et plus visible de l'espace public par la chose militaire, la propagande insidieuse faite autour des forces armées et l'intensification de leur recrutement, mais c'est aussi — et c'est fondamental — un renforcement des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes. La culture militaire amène une survalorisation d'une masculinité stéréotypée et réductrice, la normalisation de la violence pour régler les conflits, la banalisation des violences envers les femmes et la dévalorisation d'autres cultures et personnes racisées. Cette culture de la violence, avalisée par l'État, se transmet à l'ensemble de la société.

Éduquer à la paix et travailler à construire une paix durable, c'est aussi travailler sur une profonde transformation des rapports entre les femmes et les hommes.

La plus grande campagne de recrutement de l'armée canadienne depuis la Deuxième Guerre mondiale est en cours. L'objectif est d'augmenter les effectifs militaires de 20 % en cinq ans, ce qui représente plus de 10 000 nouvelles recrues par an. La population d'âge scolaire, surtout celle issue de milieux défavorisés, est la principale cible de cette agressive campagne de recrutement. Ce sont plus de 200 millions de dollars du budget militaire qui sont investis annuellement pour inciter les jeunes à s'intéresser à l'armée canadienne.

Le recrutement militaire est de plus en plus visible dans les établissements d'enseignement, de l'école primaire jusqu'à l'université. Il est très préoccupant de constater que les portes de nos écoles sont ouvertes à ceux dont le mandat est de recruter la jeunesse pour servir l'empire de guerre.

On fait miroiter aux jeunes l'aventure, le voyage et l'accès à un emploi bien rémunéré sans même avoir à étudier au-delà du 3e secondaire. Jamais les recruteurs ne vont parler des inconvénients, des risques de revenir au pays dans un cercueil, estropié ou dément, ni du syndrome de stress post-traumatique ou des suicides dans l'armée. Les jeunes qui signent le contrat d'enrôlement sont mal informés par les recruteurs et ignorent généralement le fait qu'en devenant militaire, on perd la plupart de ses libertés citoyennes fondamentales — dont la liberté d'expression et d'association.

Le 12 novembre 2009, Jason Kenney, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, a lancé un nouveau guide d'étude plus exhaustif sur la citoyenneté canadienne. Dans ce document, on y fait la promotion de l'engagement militaire : « ... travailler à temps plein dans les Forces canadiennes (la Marine, l'Armée de terre et la Force aérienne) est une noble façon d'apporter sa contribution au Canada et un excellent choix de carrière. Vous pouvez également travailler à temps partiel dans la Réserve navale ou aérienne ou encore dans la Milice de votre localité, et acquérir une expérience et des compétences utiles tout en élargissant votre réseau de

⁸⁴ Extrait du Cahier de revendications de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes. 2010. <http://www.ffq.qc.ca/2010/04/le-cahier-des-revendications-de-la-marche-mondiale/>

connaissances. Les jeunes peuvent acquérir une discipline, le sens des responsabilités et des compétences en s'engageant dans les Cadets. » Une nouvelle stratégie de recrutement?

Les parents, enseignantes et enseignants ainsi que les directions d'écoles s'entendent pour dire qu'il est urgent de prévenir la violence à l'école. C'est d'ailleurs ce qu'entreprend le ministère de l'Éducation du Québec avec son plan d'action *La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble!* Il est toutefois contradictoire de condamner la violence d'un côté, et de l'autre, d'ouvrir la porte aux militaires qui privilégient l'utilisation de la violence sans borne comme moyen de régler les conflits.

De surcroît, le rôle de nos écoles consiste à développer l'esprit d'analyse critique des étudiantes et des étudiants qui les fréquentent. C'est tout le contraire de servir de lieu d'embrigadement ou de vitrine de promotion du militarisme où l'on se fait dire quelle position adopter ou à quel dogme adhérer. Ces notions sont pourtant au cœur de la culture militaire, qui demande une obéissance sans questionnement, et c'est précisément ce que valorisent les recruteurs. Il est également contradictoire que l'armée présente aux jeunes l'engagement militaire comme un moyen de servir la démocratie et la paix, alors que la guerre en Afghanistan est menée contre la volonté de la majorité de la population (plus de 70 % des Québécoises et des Québécois) et qu'elle marque l'abandon de l'implication canadienne au sein des missions de maintien de la paix des Casques bleus.

Le plus insidieux est que l'armée canadienne embrigade les jeunes dès l'âge de 12 ans, grâce aux corps de cadets. Lors des entraînements qui ont habituellement lieu de façon hebdomadaire dans des locaux empruntés aux écoles, les jeunes cadets portent l'uniforme militaire et côtoient des instructeurs formés par l'armée. Ils sont ainsi familiarisés à la hiérarchie militaire et à l'obéissance au doigt et à l'œil, en plus d'être exposés à une gamme d'outils de guerre. Nous pensons que l'État devrait plutôt se charger d'offrir à tous les jeunes des alternatives d'implication dans la communauté, des activités de loisirs ou autres. Ainsi, les jeunes pourront plutôt acquérir des valeurs de solidarité et d'entraide tout en développant de nouvelles compétences.

Du côté des cégeps et universités, les recruteurs profitent de l'état de précarité croissant des étudiantes et des étudiants pour les inciter à s'enrôler en échange d'études subventionnées. L'armée leur présente l'enrôlement comme étant le moyen par excellence d'éviter de crouler sous les dettes dans un contexte d'augmentation des frais de scolarité. Naturellement, les recruteurs ne disent pas qu'une fraction du budget militaire pourrait être utilisée pour régler de nombreux problèmes sociaux en plus de pallier le sous-financement chronique du système d'éducation. Devrait-on avoir à s'engager dans l'armée pour pouvoir avoir accès à l'éducation?

Les principaux acteurs du milieu de l'éducation du Québec, via les syndicats enseignants et les associations étudiantes, se sont unis en 2009 et ont mis sur pied la *Coalition contre le recrutement militaire* dans les établissements d'enseignement. Le Centre de ressources sur la non-violence est aussi très actif sur cette question. Les recruteurs ont renoncé à se présenter dans plusieurs campus en raison du mouvement d'opposition grandissant. Il est primordial de soutenir le mouvement et de mettre en commun nos efforts pour faire en sorte que l'armée n'ait plus sa place dans nos écoles!

Que le gouvernement québécois interdise le recrutement militaire dans tous les

La violence conjugale et les agressions sexuelles faites aux femmes en situation de handicap

Les femmes handicapées victimes de violence conjugale et d'agressions sexuelles vivent des réalités particulières de même qu'elles présentent des facteurs spécifiques de vulnérabilité et font face à des obstacles quant au dévoilement de ces situations. Les ressources et services soutenus par l'état tentent de plus en plus de s'adapter à leurs besoins mais beaucoup de travail reste à faire. Les données du cycle 18 de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004, telles que citées dans une récente étude de l'OPHQ⁸⁵ permettent d'appuyer certains constats. Elles confirment notamment que :

- Les femmes handicapées risquent davantage que les autres femmes d'être victimes de violence dans un contexte conjugal;
- Les femmes handicapées subissent des formes plus sévères de violence que les autres femmes;
- La violence conjugale vécue par les femmes handicapées constitue une problématique méconnue et très peu documentée;
- Ces femmes ont davantage de difficulté à dévoiler la violence subie que les autres femmes;
- Très peu d'études récentes portent sur l'accessibilité des ressources spécialisées en matière de violence conjugale aux femmes handicapées.
- Aucune étude québécoise ne concerne les besoins d'adaptation des services offerts aux femmes handicapées victimes de violence conjugale.

Cette étude, fait état de recherches suggèrent que les auteurs de crimes violents les plus fréquents envers les femmes handicapées sont les conjoints et que celles-ci et qu'elles risquent davantage que les autres femmes d'être victimes de violence dans un contexte conjugal. Les données de l'ESG de 2004 révèlent que les femmes avec incapacité ont déclaré avoir subi de la violence de la part de leur conjoint au cours des cinq dernières années dans une proportion environ 50 % à 90 % plus élevée que les femmes sans incapacité, toutes proportions gardées.

Considérant la vulnérabilité des femmes présentant des limitations fonctionnelles face aux diverses formes de violences telles la violence conjugale et les agressions sexuelles, considérant l'état des connaissances en matière de violence faite à celles-ci et le besoin de bonification et d'adaptation des interventions et services en la matière, en ce qui les concerne :

⁸⁵ Office des personnes handicapées du Québec (2010), *Évaluation des besoins d'adaptation des services offerts aux femmes handicapées victimes de violence conjugale*, Drummondville, Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche, l'Office, 152 p.

La FFQ recommande la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations contenues dans l'étude intitulée Évaluation des besoins d'adaptation des services offerts aux femmes handicapées victimes de violence conjugale. Ces mesures visant divers aspects tels la documentation de la problématique, la sensibilisation, la formation, l'adaptation physique des lieux, l'adaptation des outils, ainsi que des mesures favorisant un partenariat et une coordination accrue des services, qu'ils soient publics ou communautaires.

La FFQ recommande qu'une étude comparable soit menée, avec la collaboration des groupes experts en la matière du Québec, au regard des agressions sexuelles concernant notamment des groupes discriminés, telles les femmes handicapées.

Refuser l'antiféminisme et les propos haineux

Les médias et sur internet

On déplore depuis quelques années l'absence d'un cadre qui protège les droits à la sécurité, la dignité et à l'égalité des femmes sur Internet, tout en respectant la liberté d'expression.

Qu'un mandat d'analyse des mécanismes d'autoréglementation de l'industrie des médias et des communications en ce qui a trait aux stéréotypes sexuels et sexistes ainsi que sur les propos haineux soit confié au Conseil du statut de la femme. Notamment :

- dresser un portrait des différents codes et mesures législatives (éthique, déontologie, lignes directrices) existant tant au niveau provincial que fédéral;*
- produire une analyse quant au respect, à l'application et aux impacts de ces mesures dans la sphère publique;*
- proposer des mesures de correction ou de redressement aux diverses instances concernées;*
- formuler les recommandations qui s'imposent aux responsables d'un futur programme multisectoriel de lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes.*

Que des outils d'information grand public soient produits visant à faire connaître les mécanismes d'autoréglementation et les façons de les utiliser.

Le Code criminel et les propos haineux

Actuellement, les femmes ne sont pas considérées comme un « groupe identifiable » au sens du Code criminel du Canada en ce qui a trait dispositions relatives à la propagande haineuse.

Le gouvernement du Québec devrait travailler de paire avec ses collègues du Canada pour évaluer la possibilité d'apporter un changement au Code criminel à l'effet de reconnaître les femmes comme un « groupe identifiable ».

Faire cesser la lesbophobie

Au Québec, les lesbiennes figurent parmi les femmes dont les droits ont le plus progressé au cours des trente dernières années. Même si l'égalité juridique est maintenant atteinte, il reste un chemin important à parcourir pour atteindre une véritable égalité sociale.

À ce chapitre, les lesbiennes font face quotidiennement aux normes sociales hétérosexistes pour affirmer leur existence. L'hétérosexisme est une idéologie patriarcale qui promeut le rapport homme-femme comme modèle unique et supérieur de relation humaine et de la sexualité. À cause de cette idéologie, la diversité réelle des orientations sexuelles demeure socialement dérangeante. Des préjugés tenaces, des comportements discriminatoires et des actes de violence persistent encore particulièrement à l'endroit des lesbiennes. Le fait que des femmes et des féministes soient « traitées » de lesbiennes en guise d'insulte en dit long sur la perception des lesbiennes dans notre société. De plus, l'homosexualité et la bisexualité sont encore trop souvent vécues de façon cachée, non affirmée en raison des contraintes sociales, morales et religieuses, que ce soit dans la famille, à l'école, au travail ou dans d'autres secteurs d'activités.

Souvent invisible dans les recherches et les actions concernant l'homosexualité, il nous importe d'assurer une visibilité des similarités et des différences que peuvent vivre les lesbiennes par rapport aux gais et par rapport aux autres femmes. Il s'agit donc d'avoir un regard particulier sur la santé des lesbiennes, la lesbophobie à l'école, les défis particuliers des lesbiennes vieillissantes, la maternité et l'adoption, l'immigration, etc. Il faut s'assurer que les recherches et plans d'action sur les gais ne cachent pas les réalités lesbiennes.

Que le prochain plan d'action sur l'homophobie prévoit des propositions spécifiques visant à mettre fin à la lesbophobie et à l'hétérosexisme.

Laïcité et l'encadrement des accommodements raisonnables⁸⁶

À la FFQ, on a l'impression qu'en plus, le droit des femmes à l'égalité a souvent été instrumentalisé dans ce débat. À la faveur des crises multiples liées aux accommodements raisonnables et au débat sur la laïcité, plusieurs se réclamant tour à tour du droit des femmes à l'égalité se sont portées à la défense d'une égalité-déjà-faite qui serait menacée par l'arrivée importante d'une population immigrante, notamment arabo-musulmane.

Trois problèmes sous-tendent ce raisonnement. Premièrement, cela laisse croire que l'égalité est atteinte au Québec. Violence masculine envers les femmes, finie. Propos et publicités sexistes, bannis. Équité salariale, résolue. Discrimination à l'embauche, une chose du passé. Deuxièmement, ce discours laisse entendre que la menace actuelle aux droits des femmes viendrait de l'Autre, créant ainsi une opposition « immigration versus laïcité » qui est dangereuse. Dangereuse, car elle crée un climat où l'on se sent menacé par cet « autre » – l'étranger – comme s'il était en porte-à-faux avec les valeurs de la

⁸⁶ Il s'agit largement d'extraits du mémoire de la FFQ sur le projet de loi 94. 2010. <http://www.ffq.qc.ca/2010/11/pour-en-finir-avec-la-position-de-la/>

société québécoise. Comme si « tous » ces autres étaient porteurs de conservatisme religieux et que la société québécoise en était exempte. Troisièmement, en résulte une vision des femmes musulmanes réduites à un statut de victimes sans libre arbitre. Selon Naïma Bendriss :

En faisant fi de toute complexité inhérente aux femmes arabes, en gommant les différences qui existent entre elles, en sélectionnant des attributs au contenu spécifique et en procédant à une généralisation, les discours construits sur celles-ci constituent un frein à la formation d'une vision différente d'elles et offrent un cadre propice au racisme qui s'exprime contre elles dans différents espaces sociaux dont celui du travail.

(...) La construction de l'image archétypale des femmes arabes n'est jamais neutre, elle s'inscrit dans une logique idéologique, culturelle, politique et économique et interfère dans les relations sociales que celles-ci tissent avec leurs concitoyen.ne.s.⁸⁷

Cet état de fait consolide le chômage dans lequel elles sont prises. Les débats actuels n'ont certainement pas facilité l'atteinte de l'autonomie économique des femmes arabo-musulmanes, pourtant un objectif central du féminisme.

Par ailleurs, pour que chacune puisse s'autodéfinir et développer son autonomie affective, religieuse et économique, la FFQ continue à promouvoir une position critique de l'idéologie dominante qui interfère dans la construction de soi de toutes les femmes y compris des femmes musulmanes.

Loin de nous l'idée de vouloir nier qu'il y ait des enjeux féministes de première importance liée à la montée de la droite et aux fondamentalismes religieux. En effet, depuis les quinze dernières années, dans le cadre de nos relations internationales avec nos sœurs de la Marche mondiale des femmes, nous faisons le constat de la montée des fondamentalismes religieux. Au Pakistan, des femmes pourraient témoigner amplement de ces enjeux. Ici, au Canada, les initiatives de la droite religieuse tentent de faire reculer le droit à l'avortement. Aussi, des femmes musulmanes peuvent faire l'objet de pressions religieuses et communautaires fortes lorsqu'elles s'éloignent du modèle de féminité préconisé par certains de leurs pairs.

Nous ne voulons pas nier la pertinence d'un débat soutenu sur le modèle de laïcité à adopter au Québec. Prenons quelques exemples. Il nous paraît étrange que dans une société dite laïque certains conseils municipaux débutent leur séance avec une prière. Pourquoi le gouvernement finance-t-il les écoles confessionnelles alors que nous connaissons une crise de l'école publique? Pourquoi la ministre de l'Éducation a-t-elle songé à changer les règles concernant les cours la fin de semaine pour répondre à des demandes de la communauté hassidim? Pourquoi le ministre de la Famille finançait des services de garde à caractère confessionnel? Plusieurs terrains restent à déchiffrer dans le processus de laïcisation du Québec. Il importe toutefois de faire le débat sur l'ensemble des questions posées par la laïcité sans que cela représente une sorte de code pour cibler l'islam. Certains débats portent un nom (par exemple le droit à l'égalité) alors que dans les faits il s'agit d'autres questions (par exemple, la

⁸⁷ Bendriss, Naïma. « Inégalités, racisme et discriminations : Regards critiques et considérations empiriques », *Les Cahiers de la CRIEC (UQAM)*, Montréal, 2009, p. 67.

crainte du retour du religieux). Il faut se méfier des amalgames. Être pour la laïcité ne veut pas dire nécessairement être pour le droit des femmes. Le féminisme cible notamment le patriarcat alors que la laïcité a pour cible que les personnes soient « traités en toute égalité, indépendamment de leurs croyances ou de leur non croyance. »⁸⁸

Avec le dépôt du projet de 94, le gouvernement brouille les cartes. Dans ses sorties publiques, il annonçait l'interdiction du voile intégral dans la fonction publique au nom du droit à l'égalité et il se réclamait du modèle de laïcité dite ouverte en affirmant son attachement aux accommodements raisonnables. Or à la lecture du projet de loi, il est davantage question des raisons de sécurité, de communication et d'identification pour motiver la restriction de couvrir le visage, et ce, sans aucune référence à la laïcité.

La FFQ continue de penser que le gouvernement devrait préparer un livre vert et tenir une commission parlementaire en vue de clarifier le modèle de laïcité à adopter au Québec.

Que le gouvernement prépare un livre vert sur la laïcité et tienne une commission parlementaire à cet égard.

Dans le cours des débats au Québec sur les accommodements raisonnables, on a pu constater l'attachement de la société envers la mixité sociale (Bouchard et Taylor : 20). Cette mixité prend forme notamment par le fait de pouvoir voir le visage de l'autre dans les interactions au sein des services de l'État. Dans une perspective interculturelle et au nom du droit des femmes à l'égalité, il nous apparaît raisonnable que les personnes offrant un service au nom de l'État travaillent à visage découvert.

Rappelons que la FFQ a pris position contre l'obligation et contre l'indiction de porter des signes religieux dans la fonction et les services publics. Toutefois, il faut noter une exception, celle du voile intégral. Le voile intégral est un vêtement qui crée une ségrégation entre celles qui le portent et toutes les autres personnes avec qui elles interagissent. Pour la FFQ, le voile intégral est un signe d'oppression qui fonctionne de manière à enfermer les femmes dans un univers restreint limitant ainsi leur liberté et portant atteinte à leur droit à l'égalité. Toutefois, nous nous refusons de traiter les femmes portant le voile intégral avec mépris ainsi que comme des mineures en leur niant la capacité de réflexion et de jugement pour la conduite de leur propre vie.

La loi interdit en général le fait d'offrir des services publics le visage couvert. Dans le cas où un accommodement à cette pratique soit demandé, les motifs liés à la sécurité, l'identification ou la communication viennent s'ajouter à ce qui pourrait être jugé comme une contrainte excessive pour l'employeur qui empêche d'accorder l'accommodement à celle qui le demanderait. L'ajout de ces motifs lorsqu'on détermine s'il y a lieu d'accorder ou non un accommodement nous semble convenable. Au niveau de la prestation de service, l'article 6 du projet de loi clarifie la situation.

⁸⁸ Ligue des droits et libertés. Fascicule sur la laïcité, Montréal, mars 2010.
<http://liguedesdroits.ca/assets/files/declarations/accueil/laicitefascicule.pdf>

Le projet de loi 94 évite aussi de tomber dans le piège de l'interdiction complète. Alors que dans certains pays, on envisage d'interdire le port du voile intégral dans tous les lieux publics, la FFQ estime que cela contreviendrait à la liberté de conscience. La manière dont les personnes occupent l'espace privé ou l'espace public n'a pas à être soumise à la préférence culturelle de la mixité sociale et la non-ségrégation, même s'il s'agit d'une pratique que nous valorisons. Si la société se préoccupe de l'émancipation des femmes portant le voile intégral, il faut se méfier d'un désir d'imposition ou d'interdiction générale. Dans un texte de la Ligue des droits de l'homme (sic) en France, on expose une perspective éclairée sur les chemins à suivre lorsque nous nous préoccuons de l'émancipation des femmes⁸⁹ :

(...) la liberté ne s'impose jamais par la force ; elle résulte de l'éducation, des conditions sociales et d'un choix individuel ; on n'émancipe pas les gens malgré eux, on ne peut que leur offrir les conditions de leur émancipation. Pour faire progresser l'égalité et la mixité entre les hommes et les femmes, ce qui est urgent, c'est de promouvoir des politiques dans les domaines éducatifs, salariaux et professionnels, des droits sociaux, un meilleur accès à la santé et à la maîtrise de la procréation. Ces problèmes concernent des millions de femmes dans la France d'aujourd'hui et ne sont en rien traités de façon prioritaire. Un abcès de fixation sur quelques centaines de cas ne fait certainement pas avancer l'égalité, qui appelle au contraire à revenir à la solidarité entre toutes les femmes.

Bien que le gouvernement ait évité de tomber dans le piège de l'interdiction dans l'espace public, il lésine tout de même sur un aspect fondamental de la question : l'intégration socio-économique des femmes immigrantes ou racisées, notamment des musulmanes. L'une des façons de combattre l'enfermement, la ghettoïsation et l'isolement des femmes d'origines diverses est d'ouvrir le marché du travail aux personnes présentement exclues.

⁸⁹ Ligue des droits de l'Homme (sic). Position de la LDH dans le débat sur le voile intégral, France. http://www.ldh-france.org/IMG/pdf/Voile_integral.pdf.

Pour que les femmes occupent toute la place qui leur revient dans la société

Si les femmes vont occuper toute la place qui leur revient, il leur faut du temps, des ressources et une volonté de la part des organisations publiques et privées à non seulement permettre leur participation mais à intégrer leurs idées et tenir compte de leur savoir. Plus les femmes auront des tâches familiales à assumer en raison du désengagement de l'état, plus il sera difficile pour les femmes de participer pleinement. Plus on refuse de réglementer le marché du travail dans une perspective de conciliation famille-travail-études-loisirs, plus les femmes sentiront les pressions liées au manque de temps, moins elles se sentiront en mesure d'assurer une présence dans les postes décisionnels. Tant et aussi longtemps que les hommes n'assument pas leur part des responsabilités et tâches sociales, les femmes se sentiront prises entre des choix difficiles ayant des effets nocifs sur leurs carrières et leur engagement en politique. Par ailleurs, tant et aussi longtemps que les entreprises privées et publiques ont l'impression qu'elles peuvent évoluer sans l'apport égal des femmes, elles ne feront pas les efforts pour intégrer les femmes en leur sein.

Instances démocratiques

Assemblée nationale

Depuis longtemps, nous réclamons une réforme afin de corriger, entre autres, les inégalités de genre dans la représentation politique. En effet, tout au long de son histoire, la FFQ s'est prononcée à plusieurs reprises pour des transformations dans notre mode de scrutin permettant à la fois de corriger certains aspects du déficit démocratique et de mettre fin à la présence minoritaire des femmes dans nos institutions représentatives.

Une réforme du mode de scrutin doit se fonder sur quatre grands principes qui correspondent aux valeurs défendues par la FFQ : refléter obligatoirement et le plus fidèlement possible la volonté populaire; viser une représentation égale entre les femmes et les hommes; incarner la diversité québécoise et permettre le pluralisme politique; refléter l'importance des régions dans la réalité québécoise.

Afin de refléter la volonté populaire, nous recommandons qu'il y ait deux bulletins de vote, l'un pour les sièges de circonscriptions, l'autre pour les sièges attribués selon le système de proportionnelle compensatoire au niveau national. Nous recommandons également que le nombre de sièges attribués selon le système de proportionnelle compensatoire corresponde au moins à 40% du nombre total de sièges.

Pour en finir avec la sous-représentation des femmes en politique, il faudrait d'abord et avant tout que la loi électorale spécifie que l'objectif visé est l'égalité entre les femmes et les hommes dans la représentation politique, plutôt que l'équité. Il faudrait également que les partis politiques reconnus soient tenus de présenter pour chaque cycle électoral un plan d'action présentant les moyens qu'ils entendent prendre pour s'assurer que les femmes aient une part égale à la représentation politique. La

mise en œuvre de ce plan serait financée par les bonifications financières reçues à ce titre par les partis. De plus, ces bonifications devraient être calculées en fonction des femmes élues et non des femmes candidates. Enfin, nous recommandons de réglementer la composition des listes nationales de chaque parti en imposant une alternance parfaite entre femmes et hommes, en commençant par une femme.

Afin de refléter la diversité québécoise et le pluralisme politique, nous recommandons que, en sus du remboursement majoré des dépenses électorales des candidates issues des minorités ethnoculturelles et du financement public majoré des partis politiques qui auront fait élire un nombre de personnes issues des minorités ethnoculturelles supérieur à 10% de leur députation, la composition des listes nationales de répartition des sièges à la proportionnelle soit réglementée de telle sorte que ces listes comportent au moins une personne issue des minorités ethnoculturelles par bloc de huit candidatures.

Les Conseils municipaux

Nous appuyons les démarches entreprises depuis longtemps par les tables régionales des groupes de femmes ainsi que par leur réseau avec l'appui du programme « À égalité pour décider ». Le travail des tables régionales des groupes de femmes et du « Groupe Femmes, politique et démocratie » est exemplaire également quant à leur soutien aux femmes voulant faire une démarche pour se présenter dans des postes électifs. Soutenir les femmes ne peut à lui seul constituer la solution à la sous-représentation des femmes dans les sphères décisionnelles.

Que le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire, en collaboration avec la Table des partenaires femmes et politique municipale, mettent de l'avant une stratégie contraignante afin d'atteindre la parité dans les conseils municipaux d'ici dix ans

Que le programme À égalité pour décider soit maintenu jusqu'au moment où, lors de trois élections consécutives, le pourcentage des élues et élus de l'un et l'autre sexe avoisine (à 1 ou 2 % près) 50 %; pour ce faire, que soit pris en considération l'ensemble des paliers électifs; par ailleurs, que l'atteinte d'une représentation adéquate de la diversité des femmes soit prise en compte à l'intérieur de ce programme.

Que le financement du programme À égalité pour décider soit doublé pour les trois premières années du nouveau Plan d'action gouvernemental et qu'il soit vu à une augmentation pour les années subséquentes.

Que le financement pour mettre en place des activités favorisant la participation des femmes et l'augmentation de leur nombre dans les postes de décision dans les instances locales et régionales, soit attribué de façon récurrente aux organismes dont c'est le mandat ou la préoccupation. Les tables régionales de groupes de femmes et les organismes nationaux qui travaillent pour une plus grande participation des femmes doivent faire partie des organismes ciblés pour être financés.

Que l'on s'assure que toutes les régions du Québec soient financées pour leurs activités liées aux objectifs du programme.

Que l'on dresse le bilan des actions réalisées dans le cadre du programme depuis sa mise en

place.

Que la place des femmes immigrantes et des communautés culturelles dans les lieux de pouvoir soit considérée dans les projets à égalité pour décider et qu'un financement y soit attribué spécifiquement.

Conseils d'administration

L'Avis du Conseil du statut de la femme « La gouvernance dans des entreprises au Québec : où sont les femmes » fait la démonstration du peu d'avancement des femmes dans des positions au sein des conseils d'administration. Leur enquête fait état de la place accordée aux femmes dans les 100 plus importantes sociétés commerciales au Québec. C'en est désolant : on compte seulement 16% de femmes dans les CA, dans le quart des cas, aucune femme ne siège au sein des CA. L'ouverture aux femmes s'est faite dans les milieux où les femmes sont plus actives selon des fonctions socialement construites au plan de l'éducation et des soins. Il y a donc ségrégation selon la division sexuelle du travail.

Nous appuyons la recommandation du CSF à l'effet d'étendre « l'obligation contractuelle aux entreprises qui reçoivent des exemptions fiscales, et ces entreprises devraient élaborer un plan d'accès à l'égalité pour leurs employées ainsi que pour leur conseil d'administration. »

Pour une perspective féministe de l'environnement

Les revendications féministes concernant le droit à un environnement sain sont, en général, moins connues dans le mouvement des femmes. Pourtant, depuis particulièrement le milieu des années 1970, la préoccupation de l'écologie est intégrée dans l'action et l'analyse de certaines féministes.

Un courant appelé écoféministe voit alors le jour, notamment en France. Quelques-unes de ses représentantes proposent de faire un lien entre l'appropriation de la nature et l'appropriation du corps des femmes : toutes deux relèvent d'une même logique de domination à l'œuvre dans le système patriarcal. Non seulement, les femmes doivent-elles reprendre en mains la propriété de leur corps, mais elles doivent relier la lutte pour leurs droits à celle pour la défense de la nature. Au Québec, dès le début des années 1970, des femmes militent pour vaincre la pollution, pour la paix et le désarmement nucléaire. Certaines d'entre elles développent des réflexions féministes sur la guerre, la militarisation des sociétés et la féminisation de l'armée. C'est en 1969 que la FFQ commence à s'activer sur le front de l'environnement. En 1971, elle enclenche des démarches auprès du premier ministre du Québec visant la création d'un ministère de l'environnement pour vaincre la pollution.

Aujourd'hui, il est devenu incontournable de relier les analyses et revendications féministes à celles développées par les mouvements écologistes et pacifistes. Le droit à un environnement sain est relié à d'autres droits présentés dans cette plate-forme tels le droit à l'éducation, au travail, de jouir du meilleur état de santé possible. Il est une composante du droit à la vie reconnu dans la Charte universelle des droits de l'Homme et dans plusieurs instruments de droit international. Le droit à un environnement sain n'a pas donné lieu, comme tel, à un traité (pacte ou convention) spécifique. (Des conventions existent cependant sur des aspects particuliers, tels la biodiversité, les changements climatiques). Les textes fondamentaux le concernant se résument à des déclarations adoptées par les États depuis 1972, portant sur l'environnement et le développement durable. Celle de Rio, en 1992, comprend 27 principes à respecter pour assurer un développement durable à l'échelle de la planète. Elle affirme notamment que les femmes ont un rôle vital dans la protection ou valorisation de l'environnement (par les choix d'achat qu'elles sont appelées à faire pour la famille, par la gestion environnementale à la maison), que la paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables.

La protection de l'environnement ne peut donc pas être une préoccupation traitée isolément. Elle fait référence à l'interdépendance des liens qui existe entre les êtres humains et la nature, entre les peuples, entre les individus, entre les différents aspects de l'activité humaine. Le droit à un environnement sain repose sur le fait que les ressources naturelles constituent le patrimoine commun de l'humanité, que chaque être humain a besoin, pour vivre, d'eau, d'air, de nourriture et d'énergie en quantité suffisante et de la meilleure qualité possible, que la diversité biologique et les savoirs traditionnels sont une richesse, que la continuité de l'espèce humaine et des autres vivants doit être assurée. Enfin, le droit à un environnement sain est relié à la nécessité de promouvoir un développement durable ou viable plaçant l'être humain au centre de ses préoccupations, cherchant à

harmoniser les rapports entre les individus, les peuples et leur environnement, contribuant à l'avènement de sociétés justes, solidaires, égalitaires et pacifiques.

Même si, depuis plusieurs années, des efforts sont faits pour réduire la pollution et protéger l'environnement, rien n'est acquis. Bien au contraire. Partout dans le monde, comme il est noté dans la déclaration de Malmö (Suède) sur l'environnement, en 2000, « il existe un décalage inquiétant entre les engagements et l'action » et de graves menaces pèsent sur l'environnement. Les nouvelles règles du commerce mondial qui favorisent l'expansion sauvage des grandes entreprises à travers la planète permettent l'accaparement des ressources naturelles et entraînent la dégradation des écosystèmes. Une partie de plus en plus importante de l'humanité est ainsi « condamnée » à vivre dans le dénuement ou la pauvreté. Et cette dernière, à son tour, est à l'origine de certaines contraintes s'exerçant sur l'environnement. S'ajoutent à cela les impératifs ou schémas abusifs de consommation et de production, particulièrement dans les pays riches. Enfin, les conflits armés et les guerres ainsi que les déplacements de populations qu'ils entraînent, l'occupation étrangère, l'utilisation ou les essais d'armes nucléaires, chimiques et bactériologiques contribuent lourdement à la dégradation de l'environnement. Ils ont des répercussions sur la santé et la qualité de vie des populations et en particulier des femmes, à cause de leurs caractères physiologiques différents. C'est l'ensemble de ces facteurs qui constituent la cause principale de la dégradation du milieu environnant accentuée par la globalisation des marchés. La qualité de l'eau, de l'air et des sols est devenue un problème planétaire.

Biodiversité

De plus en plus de féministes provenant de pays pauvres dénoncent le biopiratage des semences, des plantes médicinales, des fourrages, etc. par des multinationales au moyen de brevets (droits de propriété intellectuelle) qu'elles acquièrent sur des produits d'usage courant, tel le riz transgénique breveté par Monsanto. Cela entraîne, notamment, la perte de la biodiversité. On est ainsi passé en Inde de 200 000 variétés de riz à moins d'une dizaine. La biodiversité, dit la féministe indienne, Vandana Shiva, fournit aux pauvres leurs moyens de production. Ils dépendent de la richesse des ressources biologiques, des connaissances et habiletés qui leur sont reliées pour se nourrir, se vêtir, se soigner. Bien entendu, cela affecte principalement les femmes. La perte de la biodiversité est causée également par la destruction à grande échelle d'habitats pour l'édification de grands barrages, de routes, l'aménagement de mines, le développement de l'aquaculture, tous projets financés, en Inde, par la Banque mondiale. Beaucoup d'autres pays ainsi que des territoires autochtones sont semblablement touchés à travers le monde.

La protection de la diversité implique, il va sans dire, la protection de la quantité des forêts. Au Québec, à la suite de dénonciations et de pressions à propos de la destruction de la forêt boréale, le gouvernement a créé une commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (la Commission Coulombe) qui a déposé son rapport en décembre 2004. Cette commission a constaté la surexploitation de la forêt au Québec, (entre autre, seulement 15 % de la forêt boréale est intacte) et a recommandé une réduction des coupes de 10 % en moyenne. Elle a aussi recommandé de démocratiser la gestion de la forêt.

Eau

Actuellement, 1,5 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et près de 3 milliards ne disposent pas de services sanitaires. Un enfant meurt toutes les huit secondes du manque d'eau ou pour avoir bu de l'eau impropre à la consommation. Lors du Sommet du millénaire de l'ONU, en septembre 2000, le Canada s'était engagé avec plus de 140 pays à réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau et à l'assainissement. Pourtant, quelques années après, lors d'une réunion de la Commission des Nations unies sur les droits humains, le Canada a refusé de reconnaître l'existence d'un droit à l'eau pour consommation et besoins sanitaires. Le Canada n'est pas signataire de la Déclaration de Rome de l'eau en tant que droit humain universel (2003). À l'heure où les transnationales de l'eau salivent à l'idée de privatiser et donc de commercialiser l'eau, cette position du Canada est inacceptable et dangereuse. Elle doit être largement dénoncée et un véritable débat public sur l'eau devrait être tenu le plus rapidement possible.

Au Québec, la coalition Eau Secours ! Existe depuis mars 1997 et fait un travail considérable de conscientisation et de vigilance en ce qui a trait à la préservation de l'eau comme bien commun. Y existe aussi, depuis 1999, l'Association québécoise pour le contrat mondial de l'eau (AQCME) qui s'inscrit dans le processus international de création d'associations vouées à la promotion, à la sensibilisation et à la mobilisation citoyenne autour de « l'eau pour tous » que préconise le Comité promoteur mondial pour le contrat de l'eau. Cette association a vu le jour au moment où se tenait, au Québec, une vaste consultation publique visant à définir une politique nationale de l'eau. Cette politique de l'eau a été déposée par le gouvernement du Parti québécois en 2002, mais son application tarde toujours. Qui plus est, le gouvernement du Parti libéral a adopté, sous le bâillon, en décembre 2005, la loi 134 qui donne la possibilité aux municipalités de confier, au secteur privé, la gestion de leurs services incluant donc celle de l'eau. Le Contrat mondial de l'eau met en avant les quatre principes suivants : 1) l'accès à l'eau est un droit, 2) l'eau est un bien commun, 3) l'eau doit être gérée par un service public, 4) les citoyens doivent participer au processus de prise de décision.

Pollution

On assiste ici à une augmentation des cancers, notamment des cancers du sein et de la peau, à une augmentation des cataractes, des allergies et des problèmes d'asthme. Le développement de ces maladies doit être mis en relation avec les divers polluants qui affectent l'air que nous respirons, les aliments que nous mangeons, les rayons ultraviolets du soleil qui nous inondent, les champs électromagnétiques qui nous entourent, etc. Il y a une bioaccumulation des divers polluants et ces derniers agissent sur les systèmes respiratoire, nerveux et reproducteur. La pollution a une forte incidence sur le cancer du sein qui touche, en Amérique du Nord, plus de 80 femmes sur 1000. De même, les polluants logés dans les graisses sont directement transmis à l'enfant pendant la grossesse et l'allaitement. Nous connaissons également les ravages qu'entraînent les gaz à effet de serre et nous devons être très vigilantes pour que soient respectés, à la grandeur du Canada, les objectifs du Protocole de Kyoto. Et pourquoi ne pas réaliser un large débat public sur l'efficacité énergétique qui donnerait lieu à un plan d'ensemble sur cette question ?

Déchets

La gestion des déchets constitue également un problème important que l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, en 1994, a encore accru. « Depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de déchets dangereux par le Canada en provenance des États-Unis ont pratiquement été multipliées par cinq. La plupart de ces déchets étaient destinés aux provinces du Québec et de l'Ontario.» (Commission de coopération environnementale de l'ALÉNA, déc. 2002). Ce rapport nous apprend aussi que le Canada, entre 1994 et 2000, a réduit de 40 % les dépenses allouées à l'environnement, notamment à l'inspection.

<i>La reconnaissance législative du droit à un environnement sain.</i>
<i>Un financement adéquat des groupes communautaires féministes qui œuvrent dans le domaine de l'environnement.</i>
<i>L'accès le plus large possible aux résultats de recherche portant sur les impacts des différents polluants sur la santé, particulièrement sur la santé des femmes et des enfants qu'elles mettent au monde.</i>
<i>L'application de l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) dans les études ou recherches faites ainsi que dans les programmes développés.</i>
<i>La promotion de la participation active des femmes aux prises de décision concernant l'environnement à tous les niveaux.</i>
<i>La mise en place de structures ou de services de base permettant d'assurer la qualité de l'eau potable ainsi que la réduction, la récupération et le recyclage des déchets.</i>
<i>La pleine reconnaissance que l'eau constitue un bien commun non négociable sur les marchés.</i>
<i>La protection des forêts, des terres agricoles et des ressources halieutiques dans le but de préserver nos écosystèmes.</i>
<i>La nécessité d'assurer l'accès à une nourriture saine et suffisante pour l'ensemble de la population et le soutien aux initiatives allant dans le sens d'une souveraineté alimentaire et le soutien aux femmes actives dans divers niveaux de la chaîne alimentaire. .</i>
<i>La consolidation des politiques environnementales en vue d'encadrer tous les projets de développement à caractère économique pouvant avoir un impact sur l'environnement (la résistance à toute tentative de déréglementation en matière d'environnement et l'application des recommandations du Bureau d'audiences publiques du Québec, BAPE).</i>
<i>Le respect et l'application par le gouvernement des ententes internationales et</i>

protocoles signés, tel le protocole de Kyoto.

La promotion du commerce équitable et le soutien particulier aux pratiques permettant aux femmes d'assurer leur autonomie financière.

Le respect des savoirs traditionnels des autochtones et l'établissement d'un moratoire sur les droits de propriété intellectuelle des plantes naturelles et des gènes humains.

Liste des recommandations

1. - Que le gouvernement s'inspire davantage de la vision du féminisme et de l'égalité portés par la FFQ .
2. - Il est de première nécessité que dans le prochain plan d'action, la ministre à la condition féminine et le secrétariat s'engagent à mieux encadrer l'approche sociétale dans l'ensemble des ministères et de fournir des avis et outils indiquant très clairement comment éviter les dérives d'une telle approche.
3. - Nous incitons également le gouvernement à rejeter systématiquement toute approche et tout discours qui seraient susceptibles d'induire que les problèmes socio-affectifs ou professionnels rencontrés par les hommes seraient de même nature que ceux rencontrés par les femmes ou qu'ils résulteraient d'une discrimination systémique, c'est-à-dire de pratiques de discrimination sexuelle directe ou indirecte.
4. - Maintenir et renforcer l'approche spécifique.
5. - Le gouvernement du Québec devrait au minimum protester contre cette façon de faire, éviter de reproduire de telles politiques et, dans l'idéal, investir davantage dans les organismes de défense des droits des femmes.
6. - Que le gouvernement adopte une approche intersectionnelle dans ses projets visant l'égalité pour les femmes.
7. - Nous pensons également que l'analyse différenciée selon le sexe doit être ventilée toujours selon plusieurs autres facteurs sociales comme la classe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine, la « race », le handicap pour permettre de mieux identifier comment ces divers facteurs interagissent et adopter les moyens à développer pour que toutes les femmes puissent avoir droit à l'égalité.
8. - Créer un ministère du droit des femmes à l'égalité et nommer une ministre du droit des femmes à l'égalité dont c'est le seul mandat.
9. - Maintenir le Secrétariat à la Condition féminine. Nommer une sous-ministre ayant comme seul mandat de faire la promotion et la défense du droit des femmes à l'égalité.
10. Maintenir le Conseil du statut de la femme et son mandat. Respecter son autonomie dans l'émission d'avis.
11. Maintenir la Commission sur l'équité salariale.
12. La FFQ se sent donc légitimée de répéter sa proposition à l'effet que la Charte doit être modifiée pour mettre fin à la hiérarchie entre les droits civils et politiques et les droits socio-économiques et culturels. Que le gouvernement du Québec assure aux Québécoises une protection effective de leur droit à l'égalité, et ce, pour l'ensemble des droits qui sont les leurs : civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

13. Que le gouvernement du Québec introduise, dans le Préambule de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, une référence explicite à la CEDEF (Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) et aux deux pactes de 1966, soit le PIDCP (Pacte international des Nations Unies sur les droits civils et politiques) et le PIDESC (Pacte international des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels) afin d'assurer le respect de l'ensemble des droits humains des femmes et d'inscrire explicitement la Charte québécoise dans la trajectoire internationale.
14. -Puisque les groupes de femmes jouent un rôle important dans la réalisation et le suivi du plan et que le gouvernement fédéral s'est désengagé du financement de la défense du droit, nous souhaitons que le gouvernement augmente le financement des groupes de femmes notamment en matière de défense de droit.
15. Nous invitons le gouvernement à adopter, d'entrée de jeu, et à promouvoir, une vision féministe de l'économie et des finances publiques.
16. Que le gouvernement adopte un programme d'infrastructures sociales au même titre qu'il adopte des programmes d'infrastructures pour stimuler l'économie et la création d'emplois.
17. L'arrêt immédiat de toute facturation de produits et services médicaux relative aux diagnostics, aux examens, aux soins et aux traitements dans les cabinets de médecins et dans les établissements de santé qu'ils soient publics ou privés, et ce, pour toutes et tous, y compris pour les personnes nouvelles immigrées et migrantes.
18. L'arrêt et l'interdiction de mettre en place toute nouvelle participation du privé au financement et à la prestation de services publics de santé. Nous voulons des services publics de qualité assurés par l'État en tant que garant des droits universels.
19. L'arrêt immédiat des frais exigés aux parents pour les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire ainsi que le gel des frais de scolarité au collégial et à l'université.
20. Un -régime de prêts et bourses qui permettent une couverture adéquate des frais de subsistance et la fin de la comptabilisation des pensions alimentaires pour enfants dans les revenus des parents-étudiants.
21. De mettre en place des modalités permettant, à terme, la fin du financement public des écoles privées, en favorisant l'intégration progressive des écoles privées au système public d'éducation, dans le plein respect du personnel impliqué.
22. Que le gouvernement adopte la pratique de développer des budgets dits « genrés » pour qu'ils contribuent à l'atteinte de l'égalité
23. La refonte en profondeur du régime fiscal de façon à réduire les iniquités, à assurer plus de cohésion dans les programmes de transfert, particulièrement ceux ayant un grand impact sur les femmes et les familles à faibles revenus.

24. La non-récupération des pensions alimentaires pour enfants auprès des familles prestataires de la sécurité du revenu et leur non-comptabilisation dans le calcul des prêts et bourses pour les parentEs-étudiantEs, le calcul de l'aide au logement et l'accessibilité à l'aide juridique.
25. L'amélioration globale du Régime des rentes du Québec afin qu'il joue mieux son rôle d'assurer une continuité de revenu après la retraite, notamment pour les mères et les aidantes qui se retirent du marché du travail pour donner des soins à leurs enfants et à leurs proches.
26. Des investissements importants en matière de logements sociaux, communautaires et coopératifs
27. L'adoption -de modifications à la Loi sur la santé et la sécurité du travail pour inclure la couverture obligatoire des aides familiales par leurs employeurs au régime d'indemnisation et ce, sans égard au statut d'immigration ni à la validité du permis de travail.
28. l'accès des femmes dans les métiers majoritairement masculins
29. L'élimination des catégories à l'aide sociale et la hausse des prestations de sécurité du revenu et compenser les coûts additionnels causés aux personnes qui ont des limitations fonctionnelles.
30. L'augmentation du salaire minimum à 10,69 \$ l'heure, afin que les personnes rémunérées au salaire minimum qui travaillent 40 heures par semaine aient un revenu annuel équivalent au seuil de faible revenu avant impôt établi par Statistique Canada pour une personne seule.
31. La mise en place d'une véritable politique de conciliation famille-travail-études : le maintien et la consolidation d'un réseau public de services de garde à contribution réduite (centres de la petite enfance et services de garde en milieu scolaire).
32. Un -meilleur encadrement du travail atypique pour assurer aux travailleuses l'égalité de traitement en entreprise et l'accès aux mêmes droits : à la CSST, à l'assurance-emploi, aux congés de maternité et parentaux et au Régime des rentes du Québec.
33. Au chapitre de l'équité salariale : une stratégie pour atteindre les travailleuses non-syndiquées, ainsi que l'encadrement et le suivi du maintien de l'équité salariale là où elle a été réalisée une première fois.
34. L'adoption -de mesures pour reconnaître les compétences acquises à l'étranger par les personnes immigrantes et le respect des programmes d'accès à l'égalité (PAE) qui ont pour objectif d'éliminer la discrimination systémique dont sont de façon générale victimes certains groupes sur le marché du travail (femmes, minorités visibles et culturelles, autochtones et personnes handicapées).
35. Que soit renforcée la mise en application des mesures d'accès à l'égalité (Programme d'accès à l'égalité dans la fonction publique), du Programme d'obligation contractuelle dans le secteur privé (POC) et de la Loi sur l'accès à l'égalité dans les organismes publics, en y appliquant une parité hommes/femmes pour les groupes cibles des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles.

36. Nous exigeons une loi qui couvrent l'ensemble des aides familiales peu importe le nombre d'heures travaillées.
37. Bonifier progressivement le RRQ !
- Doubler la rente du RRQ de 25 à 50 % des revenus de travail;
 - Augmenter le revenu sur lequel on peut cotiser de 47 200 \$ à 62 500 \$ (comme la CSST et le RQAP);
 - *Hausser l'exemption sur laquelle aucune cotisation n'est prélevée de 3 500 \$ à 7 000 \$ annuellement.*
38. Bonifier le Supplément de revenu garanti
- Hausser sur-le-champ d'au moins 15 % les barèmes (personne seule, couple) du Supplément de revenu garanti ;
 - Rendre l'inscription automatique;
 - *Payer la pleine rétroactivité aux aînés lésés par l'application du programme actuel.*
39. Sécuriser les rentes des régimes de retraite à prestations déterminées
- Modifier la législation applicable aux régimes de retraite et à la faillite d'entreprise pour assurer le versement des argents dus aux régimes;
 - *Une fois ces mesures en place, envisager la création d'une assurance pour garantir la rente des travailleurs et des travailleuses.*
40. Que le gouvernement s'assure d'adopter une politique d'intégration spécifiques aux femmes immigrantes : mesures d'employabilité, meilleur accès aux services de garde, francisation, etc.
41. Que les femmes immigrantes aient accès aux services sans distinction de statut : santé, éducation, services sociaux, employabilité, etc.
42. Que l'on examine l'impact du profilage racial sur les femmes.
43. Que la fréquence des rapports de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur les programmes d'accès à l'égalité soit raccourcie et que les actrices et acteurs gouvernementaux ou privés concernés soient rendus imputables des résultats obtenus.
44. Nous exhortons le gouvernement de mettre en place les maisons de naissance nécessaire pour répondre aux attentes des femmes.
45. Nous aimerions toutefois que les ministres québécois à la condition féminine, aux affaires intergouvernementales ainsi qu'aux services sociaux et de la santé interviennent avec leurs collègues des autres provinces dans le but de mettre fin aux tentatives récurrentes de revenir sur ce droit.
46. Que le MSSS finance la recherche sur l'émergence et les pratiques des centres d'aide à la grossesse anti-choix.

47. Que, tenant compte de l'exemple de la ville de Baltimore, le MSSS explore la faisabilité de proposer l'adoption de règlements obligeant les centres et organismes anti-choix à afficher clairement leur opposition à l'avortement.
48. Que le MSSS encourage la mise en place d'un mécanisme de certification pro-choix.
49. Que le gouvernement demande au CSF d'effectuer une recherche sur les enjeux de la maternité contemporaine.
50. Demander au CSF d'effectuer une recherche sur les mises à pied abusives des femmes en congé de maternité.
51. Maintenir le système des retraits préventifs pour les femmes enceintes.
52. Pour -les mères présentement exclues du Régime québécois d'assurance parentale, qu'un mandat soit donné au conseil de gestion de ce Régime afin d'étudier la situation de ces femmes et d'identifier des pistes de solutions.
53. Le -gouvernement doit minimalement respecter son engagement à l'effet d'ouvrir 15 000 nouvelles places en services de garde. Ces places doivent être développées dans le réseau des CPE, entreprises d'économie sociale de propriété collective, sans but lucratif, dont le seul objectif est de répondre aux besoins des jeunes enfants et de leur famille.
54. Dans la perspective de promouvoir des modèles et des rapports égalitaires et non-hétérosexiste, dans les relations amoureuses et la sexualité, que le gouvernement mette en place un programme d'éducation à la sexualité dans les écoles et ce, dès le primaire, et qu'il lui accorde les ressources financières et humaines nécessaires.
55. Donner suite à cet engagement et donner suite à toutes les recommandations de l'Avis du CSF : Le sexe dans les médias : obstacles aux rapports égalitaires et légiférer en matière de pratiques publicitaires.
56. Redéfinir l'orientation de manière à se référer à la violence faite aux femmes plus largement.
57. La mise en place de moyens permettant aux femmes prostituées et aux travailleuses du sexe de recevoir des services exempts de discrimination, de ne pas être traitées comme des criminelles, harcelées ni violentées ou encore privées de soins et de services.
58. Le développement d'outils, la mise en place de mesures et de stratégies d'intervention pour prévenir la traite, protéger les victimes et poursuivre les trafiquants.
59. La poursuite des travaux entre le gouvernement du Québec et celui du Canada afin de protéger les droits des femmes migrantes victimes de traite et empêcher toute expulsion ou déportation de celles-ci.

60. Que -le gouvernement poursuive et finance une vaste campagne d'éducation et de sensibilisation sur 10 ans pour éliminer la violence faite aux femmes. La campagne devrait être réalisée avec la participation des groupes de femmes, représenter la diversité des femmes et des formes de violence.
61. Que le gouvernement québécois interdise le recrutement militaire dans tous les établissements d'enseignement du Québec.
62. Qu'un mandat d'analyse des mécanismes d'autoréglementation de l'industrie des médias et des communications en ce qui a trait aux stéréotypes sexuels et sexistes ainsi que sur les propos haineux soit confié au Conseil du statut de la femme. Notamment :
- dresser un portrait des différents codes et mesures législatives (éthique, déontologie, lignes directrices) existant tant au niveau provincial que fédéral;
 - produire une analyse quant au respect, à l'application et aux impacts de ces mesures dans la sphère publique;
 - proposer des mesures de correction ou de redressement aux diverses instances concernées;
 - formuler les recommandations qui s'imposent aux responsables d'un futur programme multisectoriel de lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes.
63. Que -des outils d'information grand public soient produits visant à faire connaître les mécanismes d'autoréglementation et les façons de les utiliser.
64. Le gouvernement du Québec devrait travailler de paire avec ses collègues du Canada pour évaluer la possibilité d'apporter un changement au Code criminel à l'effet de reconnaître les femmes comme un « groupe identifiable ».
65. Que le prochain plan d'action sur l'homophobie prévoit des propositions spécifiques visant à mettre fin à la lesbophobie et à l'hétérosexisme.
66. La -FFQ recommande notamment le maintien et la bonification de certaines mesures développées par le MESS telles les programmes d'aide et d'accompagnement social Devenir et Interagir, et l'abolition de la règle imposant une limite de revenu mensuel de 1 500 \$ applicable pour conserver le droit au carnet de réclamation (médicales) dont elles bénéficiaient sur l'aide sociale, ces mesures ayant un impact particulier et positif sur le passage réussi et le maintien des femmes handicapées dans les rangs de la population active du Québec.
67. La -FFQ recommande l'application coercitive de principes reconnus - dans les programmes d'accès à l'égalité en emploi - aux programmes gouvernementaux (notamment sous la responsabilité du MESS) favorisant ainsi l'embauche des femmes handicapées en plus grand nombre. Ce type d'approche devrait permettre une augmentation significative du nombre de femmes handicapées ayant accès aux mesures subventionnées par le gouvernement telles, les Contrats d'intégration au travail (CIT) et les emplois en Entreprises adaptées (EA) pour

s'approcher d'un taux d'embauche équivalent à celui de la main d'œuvre québécoise, d'ici 2018.

68. La FFQ recommande la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations contenues dans l'étude intitulée Évaluation des besoins d'adaptation des services offerts aux femmes handicapées victimes de violence conjugale. Ces mesures visant divers aspects tels la documentation de la problématique, la sensibilisation, la formation, l'adaptation physique des lieux, l'adaptation des outils, ainsi que des mesure favorisant un partenariat et une coordination accrues des services, qu'ils soient publics ou communautaires.
69. La FFQ recommande qu'une étude comparable soit menée, avec la collaboration des groupes experts en la matière du Québec, au regard des agressions sexuelles concernant notamment des groupes discriminés, telles les femmes handicapées.
70. Que -le gouvernement prépare un livre vert sur la laïcité et tienne une commission parlementaire à cet égard..
71. Soutenir financièrement les initiatives collectives de défense des droits des femmes qui visent à soutenir celles faisant face au fondamentalisme religieux.
72. Identifier -les instruments légaux et sociaux à mettre à la disposition des femmes qui se verraient contraintes de respecter des diktats religieux ou de porter des signes religieux et les faire connaître largement.
73. Que le gouvernement évite de s'associer de près ou de loin avec des groupes ou de personnes faisant la promotion de politiques inspirées du fondamentalisme religieux.
74. Que le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire, en collaboration avec la Table des partenaires femmes et politique municipale, mettent de l'avant une stratégie contraignante afin d'atteindre la parité dans les conseils municipaux d'ici dix ans.
75. Que le programme À égalité pour décider soit maintenu jusqu'au moment où, lors de trois élections consécutives, le pourcentage des élues et élus de l'un et l'autre sexe avoisine (à 1 ou 2 % près) 50 %; pour ce faire, que soit pris en considération l'ensemble des paliers électifs; par ailleurs, que l'atteinte d'une représentation adéquate de la diversité des femmes soit prise en compte à l'intérieur de ce programme.
76. Que le financement du programme À égalité pour décider soit doublé pour les trois premières années du nouveau Plan d'action gouvernemental et qu'il soit vu à une augmentation pour les années subséquentes.
77. Que le financement pour mettre en place des activités favorisant la participation des femmes et l'augmentation de leur nombre dans les postes de décision dans les instances locales et régionales, soit attribué de façon récurrente aux organismes dont c'est le mandat ou la préoccupation. Les tables régionales de groupes de femmes et les organismes nationaux qui

travaillent pour une plus grande participation des femmes doivent faire partie des organismes ciblés pour être financés.

78. Que l'on s'assure que toutes les régions du Québec soient financées pour leurs activités liées aux objectifs du programme.
79. Que l'on dresse le bilan des actions réalisées dans le cadre du programme depuis sa mise en place.
80. Que la place des femmes immigrantes et des communautés culturelles dans les lieux de pouvoir soit considérée dans les projets À égalité pour décider et qu'un financement y soit attribué spécifiquement.
81. Nous appuyons la recommandation du CSF à l'effet d'étendre « l'obligation contractuelle aux entreprises qui reçoivent des exemptions fiscales, et ces entreprises devraient élaborer un plan d'accès à l'égalité pour leurs employées ainsi que pour leur conseil d'administration. »
82. La reconnaissance législative du droit à un environnement sain.
83. Un -financement adéquat des groupes communautaires féministes qui œuvrent dans le domaine de l'environnement.
84. L'accès le plus large possible aux résultats de recherche portant sur les impacts des différents polluants sur la santé, particulièrement sur la santé des femmes et des enfants qu'elles mettent au monde.
85. L'application de l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) dans les études ou recherches faites ainsi que dans les programmes développés.
86. La -promotion de la participation active des femmes aux prises de décision concernant l'environnement à tous les niveaux.
87. La mise en place de structures ou de services de base permettant d'assurer la qualité de l'eau potable ainsi que la réduction, la récupération et le recyclage des déchets.
88. La pleine reconnaissance que l'eau constitue un bien commun non négociable sur les marchés.
89. La protection des forêts, des terres agricoles et des ressources halieutiques dans le but de préserver nos écosystèmes.
90. La -nécessité d'assurer l'accès à une nourriture saine et suffisante pour l'ensemble de la population et le soutien aux initiatives allant dans le sens d'une souveraineté alimentaire et le soutien aux femmes actives dans divers niveaux de la chaîne alimentaire. .
91. La -consolidation des politiques environnementales en vue d'encadrer tous les projets de développement à caractère économique pouvant avoir un impact sur l'environnement (la

résistance à toute tentative de déréglementation en matière d'environnement et l'application des recommandations du Bureau d'audiences publiques du Québec, BAPE).

92. Le respect et l'application par le gouvernement des ententes internationales et protocoles signés, tel le protocole de Kyoto.

93. La promotion du commerce équitable et le soutien particulier aux pratiques permettant aux femmes d'assurer leur autonomie financière.

94. Le respect des savoirs traditionnels des autochtones et l'établissement d'un moratoire sur les droits de propriété intellectuelle des plantes naturelles et des gènes humains.